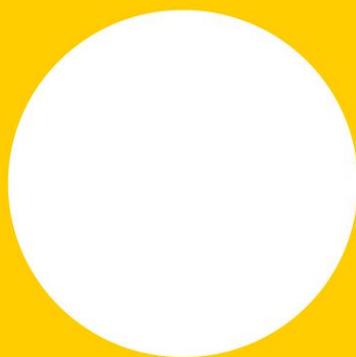


**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance
Participations
2016



SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	3
2. CHIFFRES CLES	4
3. RAPPORT DE GESTION	5
3.1. Gouvernance	5
3.2. Mandats	6
3.3. Rapport d'activité	8
4. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	33
5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	37
6. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	40
7. COMPTES SOCIAUX + NOTES	41
8. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
9. ANNEXES	78



1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL



2016 a été la quatrième année consécutive de forte croissance pour Bpifrance, avec au total 24,4 Md€ de financements injectés dans l'économie, au bénéfice de 74 000 entreprises.

Dans un contexte de retour des banques sur le marché du crédit et d'amélioration globale de la santé des entreprises, l'activité de prêts a été concentrée prioritairement sur les segments de marché les moins bien servis par l'offre bancaire : financement de l'immatériel (+20% de prêts sans garanties en 2016), financement du court terme (+600M€) et financement de l'internationalisation des entreprises (+50% sur les prêts export et démarrage du crédit export). Bpifrance a également accompagné la reprise du crédit bancaire par le déploiement de son offre de garantie (+5%).

En parallèle, dans un marché de l'innovation globalisé où la concurrence est exacerbée, Bpifrance a maintenu sa place au cœur de l'écosystème, en stabilisant le volume de ses aides à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro) à hauteur de 1,3 Md€.

La forte dynamique entrepreneuriale à l'œuvre en France et le retour d'une croissance plus vigoureuse génèrent par ailleurs d'importants besoins de fonds propres pour les entreprises, auxquels l'activité d'investissement de Bpifrance a largement répondu. En 2016, 1,6 Md€ ont ainsi été investis en direct dans les entreprises (+46%) à tous les stades de leur développement, et plus de 700M€ dans les fonds partenaires (+6%), avec un effort particulier en direction des secteurs clés tels que l'industrie du futur ou la transition énergétique et écologique.

Dans la continuité des exercices précédents, l'accompagnement et l'international ont continué de fortement mobiliser les équipes de façon transverse. Bpifrance a poursuivi le déploiement de son offre d'accompagnement des entrepreneurs : 5 500 entreprises ont ainsi bénéficié en 2016 de services de conseil, de formation et de mise en relation, et un nouveau dispositif d'accélérateur a été lancé à destination des ETI. La banque a également intensifié ses efforts dans la construction d'un véritable continuum de financement et d'accompagnement à l'international, lequel sera complété par la création du métier Assurance Export en janvier 2017 suite au transfert des garanties publiques de la Coface.

Partageant une conviction toujours plus forte qu'entreprendre, c'est changer le monde et servir l'avenir, les équipes de Bpifrance poursuivront en 2017 leur engagement et leur mobilisation au service des entrepreneurs, de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

Nicolas DUFOURCQ
Président-Directeur général
de Bpifrance Participations

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2016

Ci-dessous des chiffres clés issus des comptes sociaux de Bpifrance Participations :

Bpifrance Participations

En millions d'euros	2015	2016
Résultat net après impôts	999	823
Total Bilan	21 332	21 750
Portefeuille		
Valeur brute	21 640	20 800
Engagements non libérés	4 413	4 085
Dépréciations	-4 034	-3 162
Valeur nette comptable	17 606	17 639

2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2016

2.2.1. Capital social, capitaux propres au 31 décembre 2016

(a) Capital social au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, le capital de Bpifrance Participations s'élève à 15 520 406 597,81 euros.

A cette date, il n'existe aucun titre autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance Participations.

(b) Capitaux propres au 31 décembre 2016

En millions d'euros	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Résultat 2016	Provisions réglementées	31/12/2016
Capital social	15 520						15 520
dont capital non appelé	1 769						1 769
Prime d'apport	211						211
Prime d'émission	-						-
Réserve légale	123		50				173
Report à nouveau	27	999	(50)	(225)			751
Résultat de l'exercice	999	(999)			823		823
Provisions réglementées	17					3	20
TOTAL	16 897	-	-	(225)	823	3	17 498

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres de Bpifrance Participations s'élèvent à 17 498 313 060,15 euros.

Au cours de l'exercice 2016, la variation sur les capitaux propres s'établit au total à (+601) M€ et concerne :

- l'affectation du résultat 2015 notamment au report à nouveau pour 724 M€ et à la réserve légale pour 50 M€ ;
- Une distribution a été versée au titre du résultat de l'exercice 2015 à Bpifrance SA pour (225) M€ ;
- Le résultat net au 31 décembre 2016 s'établit à 823 M€.



2.2.2. Actionnariat au 31 décembre 2016

Depuis le 12 juillet 2013, Bpifrance SA détient la totalité du capital de Bpifrance Participations (sous réserve de trois actions prêtées par Bpifrance SA à des personnes physiques salariées du groupe Bpifrance).

Bpifrance SA est détenue à 50% par l'Etat via l'EPIC BPI-Groupe et à 50% par la Caisse des dépôts et consignations.

Un tableau faisant ressortir la structure simplifiée de l'actionnariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 5.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Gouvernance

3.1.1. Président-Directeur général

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance SA

3.1.2. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration de Bpifrance Participations se composait comme suit :

3.1.2.1. Le Directeur général de Bpifrance SA

Nicolas DUFOURCQ

Président-Directeur général de Bpifrance Participations

3.1.2.2. Administrateurs représentant l'Etat

Pascal FAURE

Nommé par arrêté du 20 juillet 2013

Directeur général de la Direction Générale des Entreprises

Bertrand WALCKENER

Nommé par arrêté du 8 mars 2016

Directeur de participations Services & Finance, Agence des Participations de l'Etat

Anne-Hélène ROIGNAN

Nommée par arrêté du 13 juin 2016

Directrice générale de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)

3.1.2.3. Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts

Franck SILVENT

Directeur du pôle Finances, Stratégie et Participations du groupe Caisse des Dépôts

Catherine MAYENOBE

Secrétaire générale du groupe Caisse des Dépôts

Il est précisé par ailleurs que **Virginie FERNANDES** a été nommée administrateur de Bpifrance Participations, en qualité de représentant de la Caisse des Dépôts le 2 mars 2017.

3.1.2.4. Administrateurs indépendants

Frédéric SAINT-GEOURS

Président du Conseil de surveillance de la SNCF

Martine GEROW

Vice Présidente - Directrice financière Monde de Carlson Wagonlit Travel

Barbara LAVERNOS

L'Oréal, Operations Executive Vice-President

3.13. Commissaire du Gouvernement

Alain NOURISSIER

Chef de la mission de Contrôle économique et financier et Commissaire du Gouvernement de Bpifrance

Nommé par décret en date du 28 juillet 2015

3.14. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit et des risques, composé d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Virginie FERNANDES), d'un administrateur représentant l'Etat (Bertrand WALCKENER) et d'un administrateur indépendant (Martine GEROW), qui exerce les fonctions de Président du Comité.

- Comité d'investissement, composé de Nicolas DUFOURCQ, d'un administrateur représentant la Caisse des Dépôts (Franck SILVENT), d'un administrateur représentant l'Etat (Bertrand WALCKENER) et de deux administrateurs indépendants (Frédéric SAINT-GEOURS et Barbara LAVERNOS).

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'investissement est présidé par un administrateur indépendant (Frédéric SAINT-GEOURS).

Bertrand WALCKENER, Frédéric SAINT-GEOURS et Franck SILVENT constituent la formation « comité des nominations » du comité d'investissement.

3.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés ou entités par chacun des administrateurs de Bpifrance Participations durant l'exercice 2016 est reprise ci-dessous.

Nicolas DUFOURCQ :

- Directeur général de Bpifrance SA
- Président-Directeur général de Bpifrance Financement
- Président de Bpifrance Investissement
- Président de Bpifrance Assurance Export
- Président-Directeur général de FT1CI
- Membre du conseil de surveillance de :
 - i) Euler Hermes Group
 - ii) STMicroelectronics

**Franck SILVENT :**

- Administrateur de :
 - i) Bpifrance Investissement
 - ii) Bpifrance SA
 - iii) CNP Assurances
 - iv) La Poste
 - v) ICADE
 - vi) Transdev Group
- Représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur de CDC International Capital

Frédéric SAINT-GEOURS :

- Président du Conseil de surveillance de la SNCF
- Administrateur de :
 - i) Bpifrance Investissement
 - ii) Casino Guichard-Perrachon

Catherine MAYENOBE :

- Administrateur de Bpifrance Investissement
- Administrateur de la Société immobilière du Théâtre des Champs-Élysées

Bertrand WALCKENAER :

- Administrateur de :
 - i) Groupe La Poste
 - ii) CNP Assurances
 - iii) Bpifrance Investissement

Pascal FAURE :

- Administrateur :
 - i) Bpifrance Investissement
 - ii) Renault SA
 - iii) Renault SAS
 - iv) Alstom

Martine GEROW :

- Administrateur de HSBC France
- Administrateur de Bpifrance Investissement

Anne-Hélène ROIGNAN :

- Administrateur de Bpifrance Investissement

Barbara LAVERNOS :

- Administrateur de Bpifrance Investissement

3.3. Rapport d'activité

3.3.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Aucun fait exceptionnel ou événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Bpifrance Participations n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.3.2. Les missions et les métiers

3.3.2.1. La doctrine d'investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très



risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.

- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

3.3.2.2. Organisation des métiers du pôle Investissement de Bpifrance

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de cinq métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes d'investissement suivants :
 - Programme PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3¹ et FPMEI) ;
 - Programme FSI France Investissement (FFIA, FFIB et FFI 2) ;
 - Programme FSI France Investissement 2020 (FFFI 3, FFI 4).

Le métier fonds de fonds est également en charge de la gestion d'actifs pour compte de tiers tels que le fonds national d'amorçage (FNA), le Fonds de Fonds Multicap Croissance, ci-après FFMC2, le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), French Tech Accélération (FTA, co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Biotech Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA ») ou le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, et le fonds Public souscrit par l'Etat.

- **Fonds Propres PME**, ce métier est en charge de la gestion des fonds suivants :
 - Pôle France Investissement Régions (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4) ;
 - Pôle Filières (Croissance Rail et Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois & Bois 2) ;
 - Pôle Industries et Créatives (Patrimoine et Création, Fonds Savoir-Faire Excellence, Mode et Finance, Patrimoine et Création 2, Mode et Finance 2) ;
 - Pôle France Investissement Tourisme (FIT).
- **Innovation**, les équipes de l'innovation sont en charge de la gestion de l'activité Large Venture et de la gestion des fonds souscrits notamment par Bpifrance de manière directe et indirecte tels que les fonds Bioam et Innobio et des fonds levés dans le cadre du programme PIA (Fonds Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies, Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, Fonds Ville de Demain, Fonds French Tech Accélération, Fonds Ambition Amorçage Angels (F3A) et Fonds Accélération Biotech Santé (FABS)).
- **Mid & Large Cap** est le quatrième métier du pôle Investissement constitué lors de la création de Bpifrance ; ses portefeuilles sont souscrits notamment par Bpifrance Participations. Les équipes de ce métier assurent la gestion (investissement puis suivi) :
 - des participations stratégiques dans les grandes entreprises ;
 - des participations prises dans les ETI avec le fonds ETI 2020 qui est doté d'une taille de 3 Md€ ou détenues historiquement par Bpifrance Participations ;
 - des participations en capital, en dette mezzanine ou en dette privée in fine dans le mid-market au travers des différents fonds France Investissement Croissance ;

¹Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %



- des fonds sectoriels en charge de l'accompagnement des équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 (FAA et FMEA rang 2).
- **Fonds propres Projets Industriels** est le cinquième métier du pôle Investissement, créé en 2014. Les équipes de ce métier assurent la gestion (investissement puis suivi) d'un portefeuille de participations stratégiques dans des sociétés de projets industriels créées en partenariat avec des investisseurs *corporate* afin de promouvoir le développement des filières industrielles d'avenir (transition énergétique, biotechnologies, etc.).

3.3.2.3. Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

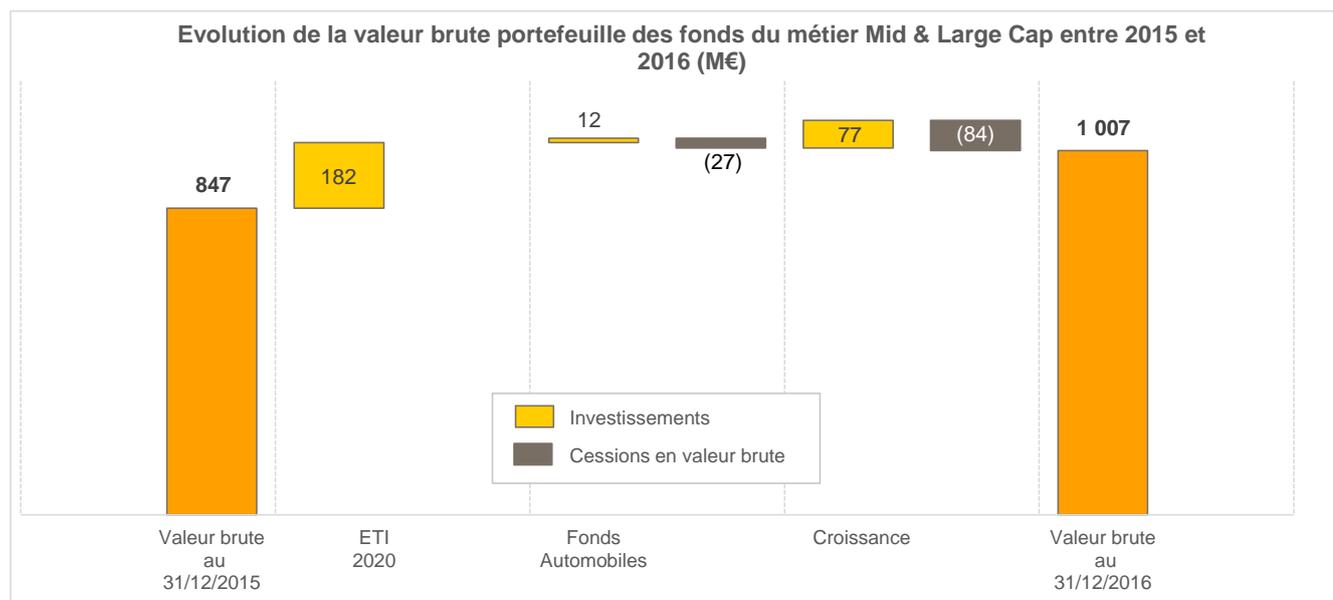
- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;
- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement aux travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;
- c) Le métier Innovation a réalisé en 2016 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs *corporate*, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain.

3.3.3. L'activité par métiers et chiffres clés

3.3.3.1. L'activité du métier Mid & Large Cap

Activité des fonds sous gestion

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement (hors participations directement détenues par Bpifrance Participations) entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FMEA Rang 2 qu'il détient à 50 %.



Les investissements (montants décaissés) des fonds gérés par le métier Mid & Large Cap sont de 270,4 M€ en 2016 en hausse par rapport à 2015 (196,2 M€). La hausse porte principalement sur le fonds ETI 2020 qui avait investi 132,1 M€ dans 4 entreprises en 2015 contre 181,6 M€ dans 13 entreprises en 2016. Cette hausse porte également sur les fonds automobiles (FAA et FMEA rang 2) qui ont investi 37,0 M€ dans 3 entreprises en 2016 contre 2,9 M€ dans 3 entreprises en 2015 (soit 12,3 M€ en 2016 contre 0,9 M€ en 2015 à la quote-part de détention des fonds par Bpifrance Participations). Les fonds France Investissement Croissance ont investi 76,5 M€ dans 15 entreprises dont 5 sont des réinvestissements (contre 63,2 M€ dans 12 entreprises en 2015).

Les cessions du métier s'élèvent à 111,0 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 87,1 M€. Elles se concentrent sur les fonds France Investissement Croissance qui réalisent 21 cessions dont 9 partielles pour 65,1 M€ encaissés (84,0 M€ en cessions en valeur brute) et sur les fonds Automobiles qui réalisent 6 cessions dont 3 totales. Le fonds ETI 2020 n'a pas encore réalisé de cession au 31 décembre 2016.

Activité des participations directement détenues par Bpifrance Participations

Les investissements directs du métier Mid & Large Cap s'élèvent à 807,8 M€ en 2016 et se concentrent sur les réinvestissements significatifs opérés dans certaines Grandes Entreprises du portefeuille dont Vallourec (254,3 M€), Technip (170,6 M€) et STMicroelectronics (123,7 M€) et sur de nouvelles acquisitions d'ETI (Établissements de Taille Intermédiaire). Ce montant est en hausse par rapport aux années 2015 et 2014, où les investissements du métier s'élevaient respectivement à 579,0 M€ et à 234,8 M€.



Les cessions opérées durant l'année 2016 font ressortir un produit de cession total de 1 536,4 M€ qui se concentre sur 7 Grandes Entreprises dont 3 ont été totalement cédées : VALEO (montant encaissé de 188,5 M€), ERAMET (montant encaissé de 245,6 M€), UBISOFT (montant encaissé de 122,5 M€). Les principales cessions partielles ont été opérées sur les participations dans EIFFAGE (montant encaissé de 504,1 M€) et SCHNEIDER ELECTRIC (montant encaissé de 182,7 M€).

Les opérations de cessions d'ETI réalisées en 2016 ont généré un produit encaissé de 132,8 M€. Sur l'année, 11 cessions ont été opérées dont 6 cessions totales. Les principales opérations concernent : CARSO (46,0 M€ encaissés), GROUPE GORGE (20,5 M€ encaissés), AD INDUSTRIE (13,6 M€ encaissés) et QOSMOS (7,4 M€ encaissés).

Enfin, les parts de fonds détenus et gérés par des tiers ont distribué à Bpifrance Participations 116,3 M€ (dont 100,3 M€ correspondant à l'amortissement et 16,0 M€ de plus-value).

Caractéristiques des dix plus grosses opérations 2016

Les caractéristiques des dix principaux investissements réalisés par Bpifrance Participations et par le fonds ETI 2020 en 2016 et des sociétés objets de ces investissements sont résumées ci-après.

Réinvestissement dans Vallourec

Entre février et mai 2016, Bpifrance Participations a réinvesti 254,3 M€ dans Vallourec. Fabricant de tubes en acier sans soudures et de solutions tubulaires spécifiques destinés aux marchés de l'énergie et au secteur de l'industrie, Vallourec a connu à partir de 2015 des difficultés liées à la dégradation du marché. Dans ce contexte, la société a mis en place un plan de compétitivité pour maîtriser ses coûts et a établi un partenariat stratégique avec le japonais Sumitomo (NSSMC). Le réinvestissement de Bpifrance vise à soutenir ce plan.

Réinvestissement dans Technip FMC

Entre juillet et décembre 2016, Bpifrance a acheté sur le marché pour 158,3 M€ de titres Technip afin de préparer l'opération Terra (fusion de Technip et de l'américain FMC). La fusion est effective depuis le 17 janvier 2017. Par ailleurs, Bpifrance Participations a décidé de percevoir 12,3 M€ des dividendes en actions Technip plutôt qu'en numéraire.

Réinvestissement dans ST Microelectronics

En novembre 2016, Bpifrance a réinvesti 123,7 M€ dans STMicroelectronics via le rachat d'une partie des intérêts du CEA dans la holding FT1CI. Ce rachat s'inscrit dans le cadre du rôle de Bpifrance Participations en tant que représentant de l'actionariat public français aux cotés de l'actionnaire public italien de la société. Elle permet notamment d'augmenter les droits économiques du Groupe Bpifrance dans STMicroelectronics.

Investissement dans Médipôle Partenaires

En août 2016, Bpifrance a investi 96,2 M€ dans Médipôle Partenaires. Médipôle Partenaires est un groupe de cliniques et d'hôpitaux privés présent sur le secteur du MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) à travers 39 cliniques en France. A travers cet investissement, Bpifrance vise à contribuer à la consolidation et au développement d'un des leaders du secteur MCO en France et à la stabilisation de son actionariat.

Réinvestissement dans CGG

Bpifrance a réinvesti 37,6 M€ dans CGG en février 2016. Cette société spécialisée dans les produits et services géophysiques pour les compagnies pétrolières et gazières connaît d'importantes difficultés liées au contexte du

marché, marqué par la chute du cours du pétrole, ce dernier étant un déterminant de son activité. Le réinvestissement de Bpifrance vise à soutenir les efforts de la société pour s'adapter à ce nouveau contexte.

Investissement dans Maison Bleue

En octobre 2016, Bpifrance ETI 2020 a investi 37,4 M€ dans Maison Bleue. Maison Bleue est une entreprise spécialisée dans la gestion et la création de crèches pour les entreprises et les collectivités. La société étant déjà financée par Bpifrance via les fonds France Investissement Croissance, les objectifs visés par Bpifrance via cet investissement sont : la poursuite de son accompagnement historique d'un des opérateurs leaders français des réseaux de crèches privées dans son développement en France et à l'international, l'accompagnement du management dans la reprise du contrôle de la société, mais également le soutien en vue de la consolidation du secteur en Europe.

Réinvestissement dans Soitec

En mai 2016, Bpifrance a réinvesti 30,1 M€ dans Soitec et a encaissé 11,4 M€ de remboursement d'avance en compte courant, soit in fine un réinvestissement « net » de 18,7 M€. Soitec est une entreprise industrielle internationale d'origine française spécialisée dans la conception et la production de matériaux semi-conducteurs. Ce réinvestissement s'inscrit dans le cadre d'une levée de fonds pour faire face au plan d'affaires post-restructuration, avec l'entrée concomitante au capital de la société du partenaire chinois NSIG dans une alliance propre à soutenir le développement de la technologie FD-SOI, notamment en Chine.

Investissement dans Les Petits Chaperons Rouges

En mars 2016, Bpifrance a investi à 25,3 M€ dans Les Petits Chaperons Rouges. Les Petits Chaperons Rouges est une société gérant un réseau de 150 crèches pour le compte de collectivités, d'entreprises et d'administrations. A travers cet investissement, l'objectif de Bpifrance est d'accompagner un dirigeant-fondateur dans son projet de reprise d'un leader du marché participant activement à la consolidation du marché français et dans son développement à l'international.

Investissement dans OVH

En octobre 2016, Bpifrance Participations a investi 25,1 M€ dans OVH. Spécialiste français de l'hébergement internet, OVH propose une vaste gamme de services IT pour les entreprises et les particuliers technophiles (hébergement web, datacentres virtuels, serveurs dédiés, solutions de stockage ...). A travers cet investissement, Bpifrance vise à accompagner la success story entrepreneuriale d'un acteur unique et incontournable sur le marché de l'hébergement de serveurs et de sites web (numéro 1 en France et leader en Europe), dans un projet ambitieux de développement à l'international.

Investissement dans Insignis

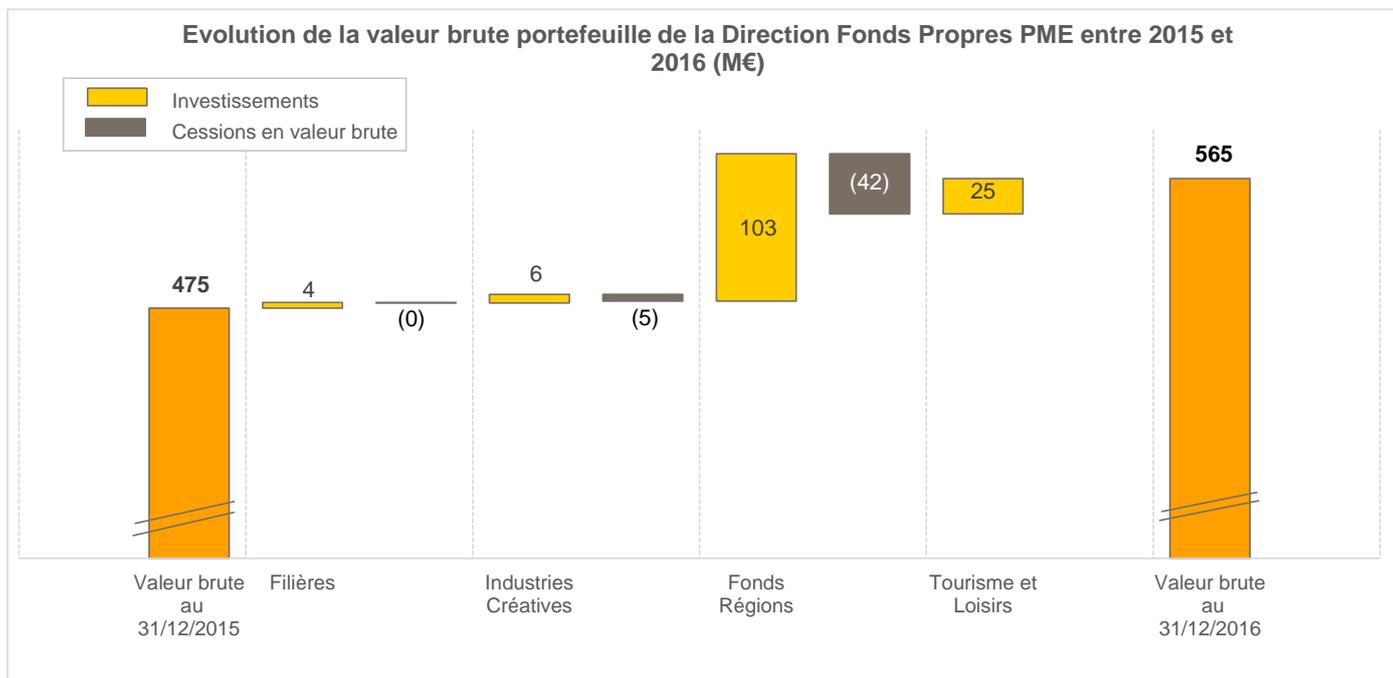
En juillet 2016, ETI 2020 a investi 24,0 M€ dans Insignis Business School (ex-INSEEC). Ce groupe d'enseignement supérieur français rassemble plusieurs écoles privées de commerce, de management (grande école, Bachelor) et de communication, ainsi que des programmes de type Masters of Science et MBA. A travers cet investissement, l'objectif de Bpifrance est d'accompagner une société française de référence sur son marché dans sa stratégie de consolidation et de croissance.

3.3.3.2. L'activité de la Direction Fonds propres PME

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de la Direction Fonds Propres PME détenus par Bpifrance Participations entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016. Ces fonds sont directement ou indirectement souscrits par FSI PME Portefeuille via les fonds de fonds (FPMEI ou Fonds de Fonds PME) ou directement souscrits par Bpifrance Participations. Le fonds France Investissement Tourisme (FIT) rattaché



à l'équipe France Investissement Régions en 2015 est présenté de façon indépendante depuis 2016. Par ailleurs, les fonds Bois et Bois 2 précédemment rattachés à l'équipe Sectoriel sont désormais rattachés à l'équipe Filières. L'équipe Sectoriel est renommée Industries Créatives.



Les investissements réalisés en 2016 ressortent à 137,6 M€ dans 96 sociétés, un volume d'activité comparable en volume par rapport aux réalisations de l'année 2015 et en hausse de 17 % en valeur (117,6 M€ investis dans 97 sociétés). En effet, les investissements de l'année 2016 consolident la dynamique enregistrée durant les dernières années et notamment en 2015 (aucun nouveau fonds n'a été levé sur l'année). L'année 2016 est cependant marquée par un ralentissement de l'activité de l'équipe Filières (5,2 M€ investis vs. 22,4 M€ en 2015, soit à la quote-part de détention de Bpifrance 4,0 M€ vs. 8,4 M€ en 2015) qui se compense par la montée en puissance du fonds FIT (24,6 M€ investis vs. 8,5 M€ en 2015) et le rebond des investissements en mezzanine (FIR 2 et FIR 4) qui avaient connu un ralentissement marqué en 2015 (24,9 M€ sur ces deux fonds en 2016 vs. 9,2 M€ en 2015).

Les investissements de la Direction Fonds Propres PME se concentrent sur les fonds France Investissement Régions, qui s'établissent à 102,9 M€ dans 73 entreprises contre 90,5 M€ dans 77 entreprises en 2015 et se concentrent majoritairement sur le fonds FIR 1 (74,7 M€), les autres investissements étant réalisés par FIR 2 (11,0 M€), FIR 3 (3,1 M€) et FIR 4 (13,9 M€).

Les fonds Filières ont réalisé 5,2 M€ d'investissements en 2016 contre 22,4 M€ en 2015 (respectivement 4,0 M€ et 8,4 M€ à la quote-part détenue par Bpifrance Participations), dont 2 nouveaux investissements dans la filière bois (via le fonds Bois 2) pour 3,7 M€ et 1 nouvel investissement dans la filière nucléaire pour 1,1 M€.

Les investissements des fonds Industries Créatives s'inscrivent en baisse en 2016 à 6,0 M€ dans 7 sociétés contre 10,5 M€ dans 10 sociétés en 2015 (soit respectivement 6,0 M€ et 10,2 M€ à la quote-part de détention par Bpifrance Participations).

Les cessions du portefeuille réalisées en 2016, pour l'ensemble de la Direction Fonds Propres PME, ressortent à 52,6 M€ pour un montant effectivement encaissé de 68,1 M€ (47,0 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 57,1 M€).

M€ en tenant compte de la quote-part détenue par Bpifrance Participations), soit en hausse par rapport à 2015 (47,9 M€ pour un montant encaissé de 51,9 M€ à la quote-part détenue). Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur les fonds AED C4 qui réalise 16,1 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 18,8 M€ encaissés, FIR 4 avec 13,8 M€ de cessions en valeur brute pour 13,7 M€ encaissés et AE1 avec 2,1 M€ de cessions en valeur brute pour 16,6 M€ encaissés (soit 1,2 M€ en valeur brute et 9,4 M€ encaissés pour la quote-part de Bpifrance). A noter également la cession de la société MCGP par le fonds FSFE (Industries Créatives) pour 3,3 M€ en valeur brute et 4,7 M€ encaissés (nominal et produits financiers).

La valeur brute du portefeuille de la Direction Fonds Propres PME s'établit ainsi à 565,5 M€ à fin 2016.

Au 31 décembre 2016, la répartition de la valeur brute du portefeuille par équipe s'analyse comme suit :

- **2,6 % pour l'équipe Filières** composée de quatre fonds (Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Croissance Rail et Fonds de Développement des Entreprises Nucléaire : FDEN) ;
- **6,5 % pour l'équipe Industries Créatives** composée de cinq fonds et sociétés (P&C, P&C 2, Mode et Finance, Mode et Finance 2, FSFE) ;
- **85,0 % pour les fonds France Investissement Régions** composé de neuf fonds et sociétés (Avenir Tourisme, Avenir Entreprise Investissement, Avenir Entreprise 1, Avenir Entreprise Mezzanine, AED C4, FIR 1, FIR 2, FIR 3 et FIR 4) ;
- **5,8 % pour l'équipe Tourisme et Loisirs** composée d'un unique fonds (France Investissement Tourisme : FIT).

3.3.3.3. L'activité du métier Fonds de fonds

a) Présentation du portefeuille du métier Fonds de fonds au 31.12.2016

Le tableau ci-dessous présente un état du portefeuille des fonds de fonds souscrits par FSI PME Portefeuille et directement par Bpifrance Participations à hauteur de la quote-part détenue par la société de participations et retraité des souscriptions dans les fonds directs gérés (ex : P&C, Mode et Finance...).

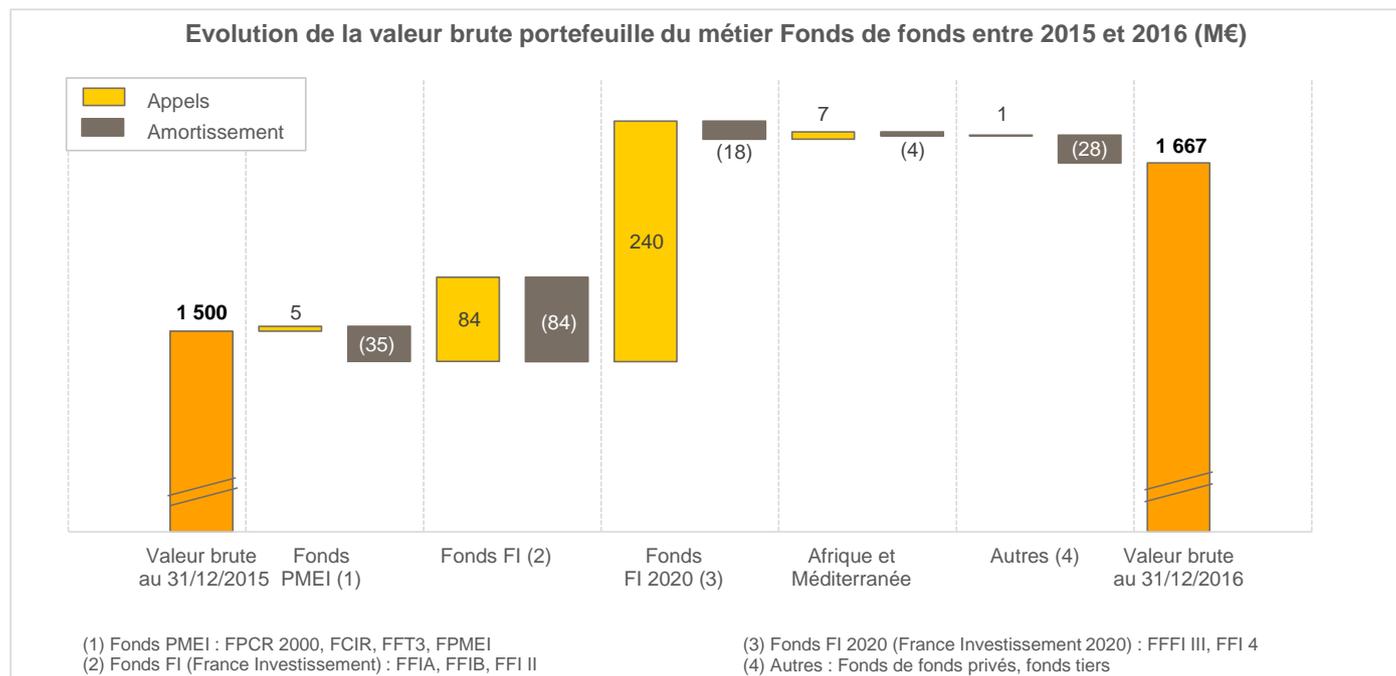


Les informations indiquées ci-dessous portent sur le portefeuille des fonds de fonds. Leurs sous-jacents sont majoritairement des véhicules d'investissement (FPCR et Société de capital investissement), mais peuvent également être des sociétés de gestion ou des sociétés dites commerciales (par opposition aux sociétés ayant pour objet social l'investissement ou la gestion de participations).

En M€			DONNEES DEPUIS L'ORIGINE AU 31/12/2016								Taux de souscription	Taux d'appel	Taux d'amortissement
Fonds de fonds	Millésime	Taille*	Souscriptions totales	Appels cumulés	Amortissements cumulés	Appels nets cumulés (valeur brute)	Souscriptions non appelées	Distributions cumulées	Dont plus/moins values cumulées	Produits du portefeuille	Souscriptions totales / Taille	Appels cumulés / Souscriptions totales	Amortissements cumulés / Appels cumulés
FPMEI	2006	900,7	670,7	641,0	387,5	253,5	29,7	434,6	47,1	37,4	74,5%	95,6%	60,4%
FPCR 2000	2001	31,7	29,1	29,1	23,9	5,2	-	31,3	7,3	0,0	92,0%	100,0%	82,2%
FFT3	2005	50,0	45,4	44,1	15,4	28,8	2,0	17,6	2,3	0,0	90,7%	97,2%	34,8%
FCIR	2002	40,0	34,1	33,4	20,0	13,4	0,7	26,5	6,5	0,0	85,3%	97,9%	59,9%
FFI A	2007	330,0	305,4	277,5	135,5	142,0	29,1	156,1	20,7	0,0	92,5%	90,9%	48,8%
FFI B	2007	224,0	186,5	168,9	26,9	142,0	17,6	25,2	-1,7	1,7	83,3%	90,6%	15,9%
FFI II	2010	632,0	565,0	443,9	147,0	296,9	121,6	147,1	0,1	1,8	89,4%	78,6%	33,1%
FFFI III	2012	1 449,9	1 323,2	530,7	25,0	505,7	793,6	25,0	-0,0	3,0	91,3%	40,1%	4,7%
Fonds de fonds privés	2006	241,1	232,1	197,7	91,8	105,9	37,1	94,2	2,4	0,2	96,3%	85,2%	46,4%
FFI4	2015	1 520,0	403,5	32,8	0,1	32,7	370,8	0,1	-	-	26,5%	8,1%	0,3%
Averroes Finance 1	2003	1,9	6,2	5,8	5,1	0,8	0,3	5,1	-0,0	1,4	324,3%	94,9%	86,6%
Averroes Finance 2	2009	15,0	12,7	9,7	0,2	9,5	3,0	0,2	-	0,0	85,1%	76,2%	1,6%
Averroes Finance 3	2014	30,0	11,2	2,5	-	2,5	8,7	-	-	0,0	37,3%	22,8%	0,0%
Fonds internationaux affiliés		30,3	30,3	26,2	5,0	21,2	4,2	5,0	0,0	0,1	100,0%	86,3%	19,1%
Sicav		68,1	68,1	68,1	-	68,1	-	-	-	0,4	100,0%	100,0%	0,0%
FEI		120,7	120,7	39,1	-	39,1	81,6	-	-	0,3	100,0%	32,4%	0,0%
TOTAL		5 466,2	4 044,2	2 550,6	883,2	1 667,4	1 499,9	967,9	84,7	46,4	74,0%	63,1%	34,6%

*Tailles des fonds détournées des souscriptions dans des fonds maison et présentées à hauteur de la quote-part détenue par Bpifrance Participations

b) Variation de la valeur brute des fonds partenaires



Les appels du portefeuille réalisés en 2016 ressortent à 336,4 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 196,1 M€ pour un amortissement du portefeuille de 168,8 M€. La valeur brute du portefeuille du métier fonds de fonds (y compris les investissements dans les fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 1,7 Md€.

L'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds présente les encours (appels / amortissements) retraités des flux des fonds directs. Par exemple les appels et amortissements du fonds FPMEI ont été retraités des flux relatifs aux fonds Patrimoine et Création, Mode & Finance ou Bioam. Par ailleurs, les flux des fonds détenus par le FPMEI mais gérés par l'équipe Afrique et Méditerranée n'apparaissent pas sur le FPMEI mais bien dans la partie Afrique et Méditerranée. S'agissant des fonds FPCR 2000, FCIR et FFT 3, le graphique présente l'activité de ces fonds à la quote-part de détention par FSI PME Portefeuille (33,33 %, 57,1 % et 33,33 % respectivement).

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé (FFI II, FFFI 3) et sur le fonds FFI 4 en période d'investissement dont l'activité monte en puissance.

Les distributions du portefeuille restent concentrées sur les fonds du programme PME I (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI), mais surtout sur les fonds du programme France Investissement (FFI A, FFI B, FFI II) qui regroupent respectivement 27% et 47% des distributions (amortissements de parts des fonds) de l'année. A noter, le fonds FFFI III (programme France Investissement 2020) qui a clos sa période d'investissement fin 2015 a distribué 18,1 M€ sur l'année 2016.

Les fonds de fonds détenus par Bpifrance Participations ont encaissé 27,3 M€ de plus-values nettes durant l'année 2016, dont 16,2 M€ pour le FPMEI notamment des fonds TECHFUND-SEL (13,2 M€), SIPAREX MIDCAP I, SOFINNOVA CAPITAL V et 8,4 M€ pour le FFI A des fonds ACTO MEZZANINE, R CAPITAL III, CATHAY CAPITAL I, CERIA MEZZANINE II, VEN TECH CAPITAL III, BIODISCOVERY 3 et MONTAPARNASSE IV.

12 fonds partenaires sont sortis en 2016 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent 10 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI, 1 fonds du portefeuille du FPCR 2000 et 1 société du portefeuille de FSI PME Portefeuille :



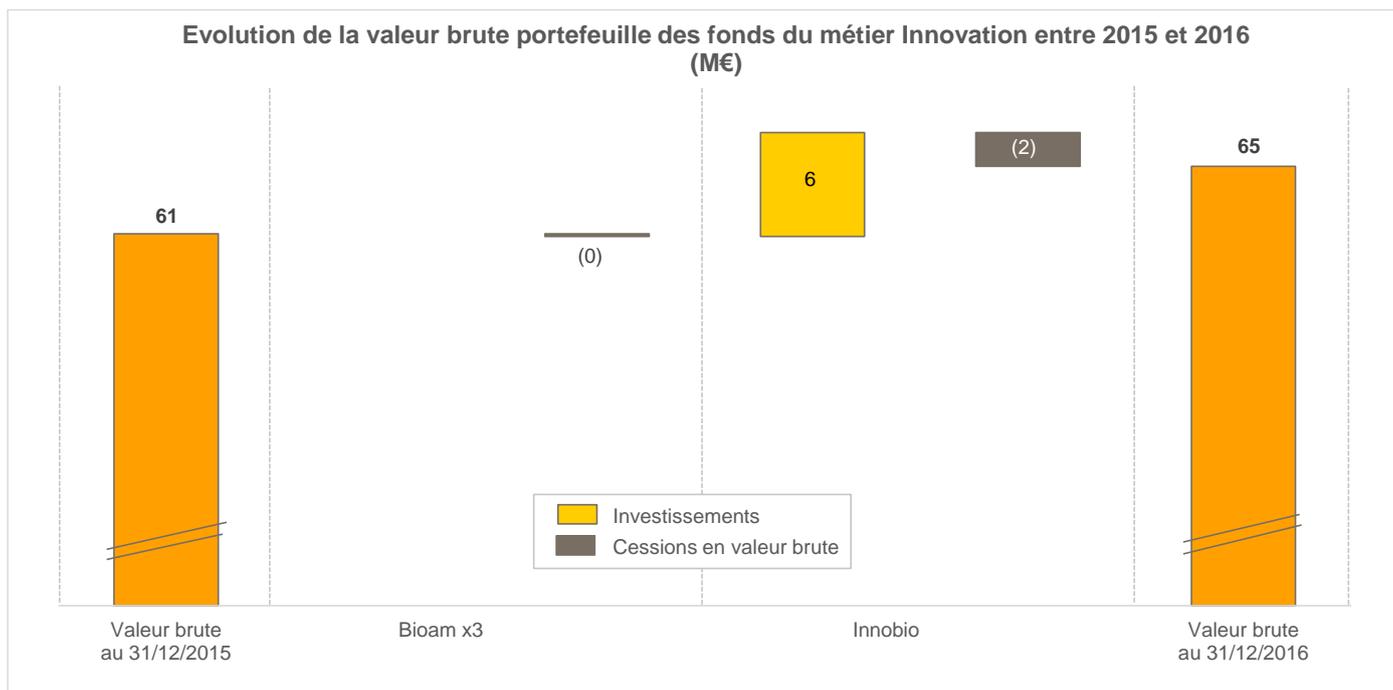
- AMORCAGE RHONES ALPES (FPMEI) : société d'investissement dont la liquidation n'a pas généré de plus ou moins-value en 2016, mais a généré 0,4 M€ de plus-values sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 1,85x ;
- SPEF E-FUND (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (0,4) M€ sur l'année 2016 pour un multiple global de 0,76x ;
- SOFIMAC PARTNERS (FPMEI) : société de gestion dont la cession a généré une plus-value de 0,2 M€ sur l'année 2016 et 0,4 M€ de produits financiers sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 6,88x ;
- LE LANCEUR (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (0,1) M€ sur l'année 2016 pour un multiple global de 0,88x ;
- FONDS CROISSANCE INNOVATION 1 (FPMEI / Fonds Public) : fonds dont la liquidation a généré une moins-value de (0,5) M€ pour le Fonds Public sur l'année 2016 et 0,6 M€ de plus-value pour le FPMEI sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 0,88x pour le Fonds Public et de 1,20x pour le FPMEI ;
- SUDINNOVA SA (FPMEI) : société d'investissement dont la liquidation a généré une moins-value de (20) milliers d'euros sur l'année 2016 et 0,1 M€ de produits financiers sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 1,02x ;
- LIMOUSIN AMORCAGE (FPMEI) : société d'investissement dont la liquidation a généré 2 milliers d'euros de plus-value sur l'année 2016 pour un multiple global de 1,02x ;
- INDUSTRIES & FINANCES INVESTISSEMENTS (FPMEI) : fonds dont la liquidation a généré 55 milliers d'euros de plus-values en 2016 et 10,3 M€ sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 1,68x ;
- EMERTEC GESTION (FPMEI) : société de gestion dont la cession a généré 0,2 M€ de plus-values sur l'année 2016 et 0,6 M€ de produits sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 4,63x ;
- CREAGRO (FPMEI) : société d'investissement dont la liquidation a généré (0,3) M€ de moins-value sur l'année 2016 et 0,6 M€ de produits financiers sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 1,17x ;
- ACE MANAGEMENT (FSI PME Portefeuille) : société de gestion dont la cession a généré 1,2 M€ de plus-value sur l'année 2016 et 0,2 M€ de produits financiers sur la durée de l'investissement pour un multiple global de 6,74x ;
- AXA VENTURE FUND IV (FPCR 2000) : fonds dont la liquidation a généré (3,1) M€ de moins-value sur l'année 2016 pour un multiple global de 0,61x.

3.3.3.4. L'activité du métier Innovation

Comme en 2015, l'année 2016 est caractérisée par une dynamique forte du métier Innovation, elle a conduit à des souscriptions à hauteur des parts détenues par Bpifrance Participations de 101,0 M€ pour 20 sociétés en hausse par rapport à l'année 2015 (81,5 M€ pour 19 sociétés).

a) Fonds directs

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds détenus directement ou indirectement par Bpifrance Participations gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :



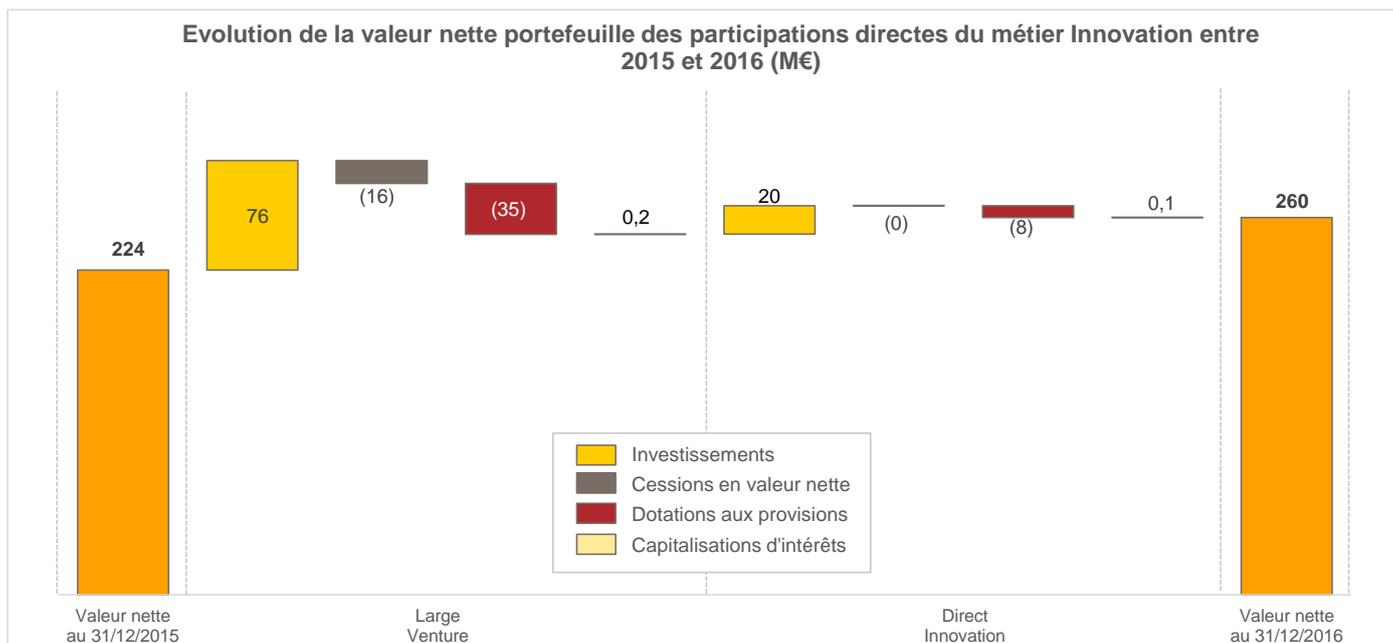
Les investissements via des fonds directs ont été réalisés par le fonds InnoBio qui a terminé sa période d'investissement le 31/05/2016 et qui, à ce titre, ne réalise plus de nouveaux investissements et se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille. Le niveau d'investissements réalisés par le fonds en 2016 est donc en baisse à 11,8 M€ dans 5 entreprises contre 17,2 M€ dans 9 entreprises en 2015 (5,9 M€ et 8,5 M€ à la quote-part de détention de Bpifrance Participations).

Les fonds Innobio et Bioam ont réalisé peu de cessions sur l'année 2016 et celles-ci sont toutes des cessions partielles. Elles représentent 4,4 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 33,1 M€ (2,1 M€ et 16,4 M€ à la quote-part de détention de Bpifrance Participations) contre 6,8 M€ en valeur brute pour 30,3 M€ encaissés en 2015 (2,5 M€ et 17,6 M€ à la quote-part de détention de Bpifrance Participations).

b) L'activité des participations directement détenues par Bpifrance Participations

L'activité Large Venture accompagne les entreprises à fort besoin capitalistique dans l'accélération de leur développement commercial, leur déploiement à l'international ou l'industrialisation de leur technologie. Les montants investis sont le plus souvent supérieurs aux chiffres d'affaires des sociétés concernées, caractérisant la dimension capital-risque de cette activité et sa vocation à favoriser l'émergence de champions français, futurs leaders mondiaux de leurs marchés. Dotée de 600 M€, elle intervient sur des opérations à partir de 10 M€, dans la très grande majorité des cas en co-investissement avec des partenaires privés.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur nette des participations directement détenues par Bpifrance Participations et gérées par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :



Les investissements de Bpifrance Participations réalisés par les équipes Innovation de Bpifrance Investissement sont en hausse à 95,1 M€ contre 72,9 M€ en 2015. Ils se concentrent essentiellement sur la « poche Large Venture » qui réalise 6 nouveaux investissements et 5 investissements complémentaires pour 75,6 M€ (3 nouveaux investissements et 6 complémentaires pour 69,6 M€ en 2015), soit un ticket moyen de 8,6 M€ (7,7 M€ en 2015). Les réinvestissements occupent une part importante dans l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille.

Comme en 2015, peu de cessions ont été réalisées par les équipes Innovation sur le portefeuille de direct durant l'année 2016 en raison de la jeunesse du portefeuille, celles-ci représentent 15,8 M€ en valeur nette pour 33,6 M€ encaissés en 2016 alors qu'elles représentaient 2,7 M€ en valeur nette pour 20,9 M€ encaissés en 2015. Le niveau de cession est cependant en hausse sur 2016 en raison des premières cessions totales du portefeuille de direct (4 opérations) qui n'avait réalisé jusqu'alors que des cessions partielles.

3.3.4. Les résultats sociaux et le bilan de Bpifrance Participations

3.3.4.1. Le compte de résultat de Bpifrance Participations

Le résultat net social 2016 s'établit à 823 M€, soit une baisse de (176) M€ par rapport au résultat 2015.

La baisse du résultat financier de (57) M€ porte sur les revenus des autres titres immobilisés et intérêts, le niveau des dividendes (revenus des participations et des TIAP) restant stable malgré la diminution des dividendes Orange de (22) M€ qui est compensée par le niveau exceptionnel et non récurrent des autres dividendes et distributions. La variation de (57) M€ sur les intérêts est liée à Tyrol (Groupe TDF) pour (66) M€ suite à la constatation d'une perte nette de (28) M€ en 2016, couverte par des reprises de provisions sur titres. Le résultat des opérations sur titres de +656 M€ s'inscrit en hausse de +50 M€ par rapport à 2015. Il se compose de plus-values nettes de reprises pour plus de 600 M€, réalisées principalement sur des grandes entreprises cotées et ETI (dont Eiffage, Valeo, Schneider Electric, Ubisoft) et de moins-values nettes pour (14) M€ sur la cession Eramet et le remboursement Tyrol. Une variation nette de +66 M€ sur les autres provisions (reprise) vient compléter le résultat des opérations sur titres.

La charge d'impôt s'élève à (179) M€ en 2016, soit une augmentation de (157) M€ par rapport à 2015 en raison notamment d'une provision pour risque fiscal lié à la participation dans Tyrol. Cet élément exceptionnel explique *in fine* l'essentiel de l'écart avec le résultat net de l'exercice précédent.

Compte de résultat social (en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2016
Revenus des participations et des TIAP	391	391
Revenus des autres titres immobilisés & intérêts	77	20
Autre postes	(3)	(4)
RESULTAT FINANCIER	464	407
Produits d'exploitation	3	3
Charges d'exploitation	(60)	(65)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(57)	(62)
RESULTAT COURANT	407	345
Plus et moins-values de cessions	140	(216)
Dotations et reprises de provisions	467	872
RESULTAT SUR OPERATION SUR TITRES	606	656
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8	-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(22)	(179)
RESULTAT NET	999	823

Le résultat financier de Bpifrance Participations, soit 407 M€, est constitué en quasi-totalité des dividendes reçus des participations directes. Les Dividendes FT1CI, Eiffage, TechnipFMC, Eutelsat Communications et Schneider Electric sont stables par rapport à 2015. La distribution de dividendes Orange pour 152 M€ (contre 174 M€ en 2015) s'inscrit en diminution de (22) M€ suite aux cessions opérées. Cette baisse ainsi que celle constatée sur la participation NGE (13) M€, sont compensées par les distributions exceptionnelles de Tokheim, Verallia et Ingenico (dividendes reçus en actions) pour un total de 36 M€. Les dividendes Schneider Electric ne seront plus récurrents en raison des cessions effectuées fin 2016 et début 2017

Les produits d'intérêts sont marqués par une diminution nette de (66) M€ par rapport à 2015, en raison d'une perte de (28) M€ constatée sur Tyrol en 2016 (pour un produit de 38 M€ en 2015). Cette perte est compensée par des reprises de dépréciations.

Au cours de l'exercice 2016, les fonds FCPR AXA Co-Invest Fund II, PAI Europe et CDC Cap III ont distribué (suite à cession de titres de leurs portefeuilles) un montant global de 17 M€ à Bpifrance Participations. Les fonds sont en effet en désinvestissement avec des dates de clôtures prochaines (2017 – 2018 pour l'essentiel).

Le résultat d'exploitation est en léger retrait par rapport à l'exercice précédent à (62) M€.

Il convient de rappeler que les produits d'exploitation de Bpifrance Participations ne constituent pas un indicateur pertinent de son activité, laquelle est représentée par les soldes du résultat financier et des opérations sur titres

Les charges d'exploitation ressortent en légère augmentation de (5) M€ par rapport à 2015. Les dotations aux provisions d'exploitation ont notamment augmenté de (6,2) M€ suite à la constitution d'une provision pour risque CVAE pour (4,5) M€.

Les cessions de l'exercice ont généré une plus-value globale nette de reprises de provisions de +591 M€ en normes françaises. Les principales plus-values sont réalisées sur les grandes entreprises cotées telles Eiffage pour +198 M€ (+265 M€ en IFRS), Valeo pour +168 M€, Schneider pour +101 M€ (+124 M€ en IFRS) mais il convient de noter la contribution importante des ETI - y compris Withings - pour plus de 58 M€, en forte progression.

Les moins-values réalisées suite à la cession d'Eramet et aux opérations de capitalisation concernant Tyrol sont relativement neutres après effet des reprises de provisions, la moins-value nette de (116) M€ sur Eramet étant compensée par une plus-value de +102 M€ sur Tyrol toujours après reprise de provision. Il convient de noter qu'une part significative de la moins-value constatée dans les comptes sociaux s'agissant d'Eramet est représentée par une



quote-part de pertes et une dotation aux provisions dans les comptes consolidés. La plus-value sur Tyrol doit quant à elle s'analyser comme une reprise de +28 M€ couvrant la perte constatée en intérêts et une reprise de provision non utilisée pour un montant de +74 M€ correspondant à un remboursement encaissé en avril 2016 (remboursement de nominal et intérêts sur PECS / CPECS)

La reprise nette de provisions sur immobilisations financières s'élève à 872 M€ dans les comptes sociaux pour l'exercice 2016, elle se détaille essentiellement comme suit :

- (414) M€ de dotations portant principalement sur les participations suivantes essentiellement (Ingénico pour (112) M€, Séquana pour (55) M€, CGG pour (50) M€, Soprol pour (39) M€, Vivendi pour (28) M€, etc.) ;
- 480 M€ de reprises (hors reprises sur lignes cédées) dont 147 M€ sur FT1CI (STMicroelectronics), 120 M€ sur Vallourec et 82 M€ sur Soitec ;
- 806 M€ de reprises liées à la cession totale des titres Eramet (FSI Equation) pour 402 M€ et sur Tyrol pour 404 M€.

La charge d'impôt à (179) M€ comprend une provision pour risque fiscal liée à la participation dans Tyrol, cet élément exceptionnel expliquant in fine l'essentiel l'écart avec le résultat net de l'exercice 2015.

3.3.4.2. Le bilan de Bpifrance Participations

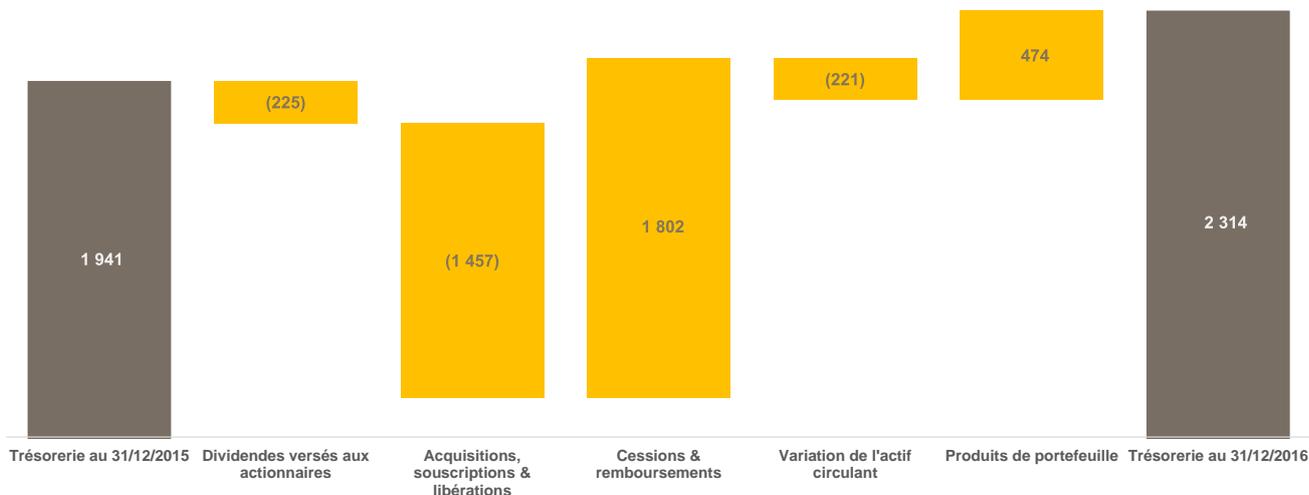
Au 31 décembre 2016, le total du bilan social s'établit à 21,8 Md€ en hausse par rapport à 2015 où il s'établissait à 21,3 Md€.

Bilan Bpifrance Participations (en millions d'euros)

Actif	Réel 31/12/2015	Réel 31/12/2016		Réel 31/12/2015	Réel 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	1 769	1 769	Capital	15 520	15 520
			Primes d'émission, de fusion, d'apport	211	211
			Réserve légale	123	173
			Report à nouveau	27	751
Immo. Incorporelles & Corporelles	-	-	Résultat de l'exercice	999	823
Autres immo. Financières	17 606	17 638	Provisions réglementées	17	20
ACTIF IMMOBILISE	17 606	17 638	CAPITAUX PROPRES	16 897	17 498
			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	108
Créances diverses	16	29	Emprunts et dettes financières	15	53
Valeurs mobilières de placement	-	-	Dettes sur immobilisations	4 413	4 085
Trésorerie	1 941	2 314	Dettes diverses	7	6
ACTIF CIRCULANT	1 957	2 343	PASSIF CIRCULANT	4 435	4 143
TOTAL ACTIF	21 332	21 750	TOTAL PASSIF	21 332	21 750

La variation du bilan au 31 Décembre 2016 a connu une augmentation de 418 M€ par rapport au 31/12/2015, qui tient essentiellement à l'augmentation de la trésorerie sous l'impulsion des revenus et encaissements liés aux cessions (cf. graphique ci-dessous).

Evolution de la trésorerie de Bpifrance Participations sur l'exercice 2016 (en M€)



En millions d'euros	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Résultat 2016	Provisions réglementées	31/12/2016
Capital social	15 520						15 520
dont capital non appelé	1 769						1 769
Prime d'apport	211						211
Prime d'émission	-						-
Réserve légale	123		50				173
Report à nouveau	27	999	(50)	(225)			751
Résultat de l'exercice	999	(999)			823		823
Provisions réglementées	17					3	20
TOTAL	16 897	-	-	(225)	823	3	17 497

Au cours de l'exercice 2016, la variation sur les capitaux propres s'établit au total à (+601) M€ et concerne :

- L'affectation du résultat 2015 notamment au report à nouveau pour 724 M€ et à la réserve légale pour 50 M€,
- Une distribution a été versée au titre du résultat de l'exercice 2015 pour (225) M€,
- Le résultat net au 31 Décembre 2016 s'établit à 823 M€.

3.3.5. Les perspectives pour 2017 par métier

a) Métier Mid & Large Cap

La direction Mid & Large Cap poursuivra l'accompagnement du développement et de la transmission des ETI, en s'appuyant notamment sur l'accélérateur ETI lancé en 2016 et dont la deuxième promotion sera mise en place en 2017. La dynamique de diversification du portefeuille d'ETI sera poursuivie durant l'année. La direction confortera par ailleurs son rôle d'investisseur souverain au capital de certaines grandes entreprises.

Mid & Large Cap continuera à réinvestir au capital de certaines de ses participations afin de leur permettre lorsque c'est opportun de saisir des opportunités d'acquisition ou de renforcer leurs fonds propres afin de conforter leurs perspectives de développement.

L'objectif de la direction est de stabiliser son niveau d'investissement pour l'année 2017 au niveau de celui atteint en 2016.



b) Métier Fonds propres PME

Les fonds PME de Bpifrance devraient connaître une activité soutenue en 2017, portée par les éléments suivants :

- Le contexte économique dans les PME plutôt favorable à l'investissement ;
- De plus en plus d'opérations de capital développement qui concernent les premières ouvertures de capital et les croissances externes, axes prioritaires pour les équipes
- La reconnaissance de Bpifrance dans ses missions d'accompagnement et notamment l'Accélérateur PME et l'Accélérateur ETI
- Le déploiement du « Pass Repreneur » qui facilite les transmissions d'entreprises ;
- La dynamique portée par les co investisseurs qui reconnaissent l'expertise de Bpifrance et nous sollicitent de plus en plus activement sur de nouveaux projets ;
- Le déploiement du fonds France Investissement Tourisme qui vise à renforcer ses opérations en région et favoriser l'émergence de nouveaux concepts ou de jeunes pousses solutions pour le tourisme
- Le lancement P&C 3 (ou Fonds French Touch) d'une taille de 100M€ (capacité de + gros deals et de plus petits dans les médias disruptifs)
- L'étude ICC, le PIC et P&C 3 offrent aux équipes un moment fort de communication vis-à-vis du marché et de la communauté French Touch.

La direction FPPME travaillera par ailleurs au renforcement de son dispositif en faveur des entreprises de la TEE, afin de répondre aux besoins peu ou mal couverts par le marché.

Pour ces opérations, Bpifrance Investissement continuera de privilégier toujours le co-investissement.

Enfin, la direction FPPME intensifiera son effort de maîtrise du nombre de lignes en portefeuille tout en poursuivant l'augmentation du ticket moyen, et continuera de mener une politique active de cessions.

c) Métier Innovation

Pour 2017, les équipes d'investisseurs des Fonds Innovation ont un objectif très ambitieux d'investissement à hauteur de 230 M€. Il est prévu le déploiement de deux nouveaux fonds en 2017 : InnoBio 2 sur le modèle d'InnoBio, le fonds PSIM pour financer en capital les lauréats de la phase 3 du Concours Mondial d'Innovation; un troisième nouveau fonds pourrait voir le jour dans le cadre du PIA 3.

Large Venture a pour objectif d'investir de l'ordre de 70 M€ en refinancement et en nouveaux investissements avec le souhait de poursuivre le rééquilibrage de son portefeuille en faveur des entreprises du numérique.

Les Fonds Numériques ont des objectifs stables pour 2016 à 50 M€, tandis que les Fonds en Sciences de la vie, Ecotechnologies et French Tech affichent une progression de 57 à 73 M€.

Depuis avril 2015, le HUB est la plateforme de connexion de Bpifrance, le tech deal maker et tiers de confiance, au service des grandes entreprises et des meilleures startups françaises pour l'accélération de leur croissance. Le Hub crée des ponts entre économie traditionnelle et innovation et accompagne les entrepreneurs dans leur business développement et leurs problématiques stratégiques. En 2016, 36 start-up ont été sélectionnées et sont accélérées au Hub Start-up. Les 11 premières startups accompagnées au HUB sur la période 2015-2016 présentent des résultats remarquables: 178 % de croissance, 45 relations engagées avec des grands groupes, développement dans 10 pays, 51 emplois créés, près de 90 M€ levés.

Aujourd'hui Le Hub compte plus de 50 clients corporate (CAC40, SBF 120, ETI), plus de 300 mises en relation d'affaires entre grands groupes et entreprises innovantes, plus de 20 partenariats (contrats commerciaux, contrats de co-développement, POC) créés, près de 130M€ d'euros de fonds levés et 450 événements accueillis et/ou organisés dans son espace dédié au centre de Paris, soit 40 000 participants depuis l'ouverture du lieu.

Le développement de l'accompagnement à l'international s'est accéléré en 2016 avec le renforcement d'Impact USA (ex UBI I/O) et le lancement d'Impact China en partenariat avec Business France.

Au service des scale ups et des entreprises traditionnelles en recherche de partenaires innovants, le Hub prépare 2017 pour consolider et développer ses activités, notamment sur l'aspect M&A, et verra le lancement du versant digital de son activité, pour rendre plus impactante et plus accessible à toutes les entreprises françaises son activité de créateur de partenariats commerciaux ou capitalistiques à forte valeur ajoutée.

d) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité du métier Fonds de fonds devrait se confirmer en 2017. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 1 023 M€. L'accélération des distributions devrait également se confirmer en 2017 avec un montant prévisionnel de 269 M€.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de souscription (exprimé en montant d'autorisations d'engagement) pour l'année 2017 s'élève à 1 000 M€ pour l'activité « Fonds de Fonds » et atteint 23 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;
- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2017 s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI4 (créé fin 2015 pour succéder au fonds FFFI 3 entièrement souscrit) qui devrait afficher un niveau élevé de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), soit plus de 712 M€ au total sur l'année 2017 ;

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance par le Commissariat Général à l'Investissement seront également déployés :

- Le fonds FFMC2, fonds de fonds multicap croissance, de 650 M€, dont la taille a été augmentée de 150 M€ en 2016, devrait souscrire 82 M€ ;
- Concernant le Fonds National d'Amorçage, Bpifrance pourrait souscrire près de 100 M€ avant la fin de la période d'investissement du fonds ;
- Le fonds French Tech Accélération créé en fin 2015, en co-gestion avec la direction de l'innovation, devrait souscrire 32 M€ dans des entités ayant une stratégie d'accélération ;
- Le Fonds de Fonds de Retournement, pourrait souscrire jusqu'à 35 M€ dans 3 fonds de retournement qui seront abondés d'autant par FFI4 ;
- Le Fonds de Fonds Quartiers Prioritaires créé fin 2016, devrait souscrire dans 2 fonds pour un montant de 15 M€ ;

Enfin, L'accélération des distributions devrait se confirmer en 2017 sous l'impulsion des fonds issus du programme PME1 (essentiellement le FPME1) et des fonds du programme FSI France Investissement (essentiellement le FFI A, FFI II et des fonds de fonds privés).

e) Métier fonds propres Projets Industriels

En 2017, le deal flow actif devrait permettre de maintenir un niveau élevé d'engagements. A ce rythme, la dotation du fonds devrait ainsi être totalement consommée sur la durée de sa période d'investissement.

Le secteur de la transition énergétique et écologique, intégrant désormais un volet agro-alimentaire dynamique, devrait continuer de concentrer la majorité des investissements.

Enfin, la direction de fonds propres Projets Industriels continuera de porter le discours sur la possibilité d'un renouveau industriel et la force de la French Fab.



3.3.6. Autres informations

3.3.6.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

La liste des filiales et participations de Bpifrance Participations au 31 décembre 2016 figure en **Annexe 1**.

3.3.6.2. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française

En 2016, Bpifrance Participations a accompagné les augmentations de capital de Vallourec, Soitec, Vexim et Sequans (en montant respectivement à 14,8%, 14,5%, 12,3% et 12% du capital), l'introduction en Bourse de Gensight (pour monter à 7,7% du capital).

3.3.6.3. Rémunérations des administrateurs et de la Direction générale

- *Rémunérations des administrateurs*

Les administrateurs de Bpifrance Participations perçoivent des jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités (étant précisé que les administrateurs représentant l'Etat et ceux représentant la Caisse des Dépôts reversent à leur employeur le montant de leurs jetons de présence). L'enveloppe globale des jetons de présence (300 000 euros) a été fixée par l'assemblée générale de Bpifrance Participations en date du 14 mai 2014.

Les jetons de présence sont répartis par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10.000 euros par administrateur,
 - 50.000 euros en plus pour le président du comité d'investissement,
 - 35.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'investissement,
 - 25.000 euros en plus pour le président du comité d'audit et des risques,
 - 15.000 euros en plus pour les autres membres du comité d'audit et des risques,
 - 0 euro pour le Président-Directeur général, que ce soit au titre de ses fonctions d'administrateur ou de membre du comité d'investissement.
- Jetons de présence alloués au titre de l'année 2016 (à percevoir en 2017) :

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'année 2016 sera arrêté le 15 mars 2017 par le Conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2015 et perçus en 2016 :

Les jetons de présence dus aux administrateurs de Bpifrance Participations au titre de l'exercice 2015 ont été versés le 29 juillet 2016. D'un montant global de 227 335,18 euros, ils ont été répartis de la façon suivante sur la base de la Clé de Répartition :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les administrateurs de Bpifrance Participations <small>en euros, montants bruts</small>		
Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2016
Monsieur Nicolas Dufourcq		
Jetons de présence	/	/
Autres rémunérations	/	/
Monsieur Franck Silvent		
Jetons de présence	33 088,24	32 343,75
Autres rémunérations	/	/
Monsieur Antoine Colas		
Jetons de présence	23 214,29	25 000
Autres rémunérations	/	/
Madame Catherine Mayenobe		
Jetons de présence	6 666,67	5 555,56
Autres rémunérations	/	/
Monsieur Pascal Faure		
Jetons de présence	7 777,78	5 555,56
Autres rémunérations	/	/
Madame Maya Atig		
Jetons de présence	7 777,78	6 666,67
Autres rémunérations	/	/
Monsieur Antoine Saintoyant		
Jetons de présence	14 054,79	58 378,38
Autres rémunérations	/	/
Monsieur Frédéric Saint-Geours		
Jetons de présence	35 000	58 125
Autres rémunérations	/	/
Madame Florence Parly		
Jetons de présence	27 794,12	20 003,42
Autres rémunérations	/	/
Madame Martine Gerow		
Jetons de présence	/	15 706,85
Autres rémunérations	/	/
Total des Jetons de présence	218 956,94	227 335,18



- *Rémunération du Président-Directeur général*

Le Président-Directeur général ne perçoit aucune rémunération (en ce compris jetons de présence) au titre de son mandat de Président-Directeur général de Bpifrance Participations.

3.3.6.4. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le 15 mars 2017, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à la plus prochaine séance. La proposition d'affectation de ce résultat sera intégrée en annexe 2 du présent rapport dans les jours suivant cette réunion du conseil. Elle sera publiée sur le site internet de la société dans les mêmes délais. Le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale mixte du 16 mai 2017 sera amendé en conséquence.

3.3.6.5. Délais de paiement des fournisseurs

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2016 à 1 061 960,52 euros. Ce solde est analysé en fonction des échéances de la dette dans le tableau qui suit :

En euros	Echues	Échéance à moins de 30 jours	Échéance à moins de 60 jrs et à plus 30 jrs	Échéance à plus de 60 jours	Total	Factures non parvenues
Dettes fournisseurs au 31-12-2016	958 189,32	81 571,20	22 200,00	-	1 061 960,52	-
	90,23%	7,68%	2,09%	0,00%		
Dettes fournisseurs au 31-12-2015	240 353,36	431 684,55	22 320,00	-	694 357,91	-
	34,62%	62,17%	3,21%	0,00%		

3.3.6.6. Charges non déductibles fiscalement

Aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par Bpifrance Participations au cours de l'année 2016.

3.3.6.7. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice 2016 figure au paragraphe 8. Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

3.3.6.8. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2016

Le Conseil d'administration de Bpifrance Participations a examiné, lors de sa séance du 15 mars 2017, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2016.

3.3.6.9. Conventions visées au dernier alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Bpifrance Participations a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au dernier alinéa de l'article L 225-102-1 du Code de commerce². Celles-ci ont permis de conclure en l'absence de conventions visées dans ce même article.

3.3.6.10. Activités en matière de recherche et développement

Bpifrance Participations n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement.

3.3.6.11. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations

Aucun plan n'a été mis en place, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance Participations.

3.3.6.12. Participation des salariés au capital de Bpifrance Participations

Au 31 décembre 2016, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance Participations.

3.3.6.13. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance Participations

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 12 juillet 2013, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, la Direction générale de Bpifrance Participations est assumée, jusqu'à décision contraire, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Nicolas DUFOURCQ, pour une durée de cinq années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3.3.6.14. Délégations en matière d'augmentation de capital

Aucune délégation, accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, n'est en cours de validité.

3.3.6.15. Nomination de l'Etat français en qualité d'administrateur de la Société en application de l'article 4 I de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, sous condition suspensive de l'approbation des statuts modifiés

L'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 (l'« **Ordonnance** ») relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique a modifié les modalités de nomination de l'Etat français et des administrateurs qui le représentent au Conseil d'administration de ces sociétés.

Dans les sociétés dans lesquelles l'Etat français détient indirectement une participation, il peut :

- (a) sur sa proposition ou avec son accord, être nommé administrateur par les organes compétents de la Société en application de l'article 4 I de l'Ordonnance,
- (b) proposer, aux termes de l'article 6 II de l'Ordonnance, aux organes sociaux de la Société la nomination d'un ou plusieurs administrateurs.

² Les conventions visées par le dernier alinéa de l'article L 225-102-1 du Code de commerce sont les conventions conclues entre un dirigeant ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.



Il est proposé de nommer, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022, l'Etat français administrateur personne morale et de nommer, pour la même durée deux administrateurs personnes physiques sur proposition de l'Etat français.

3.3.6.16. Projet d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réservée aux salariés des Entités Liées, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Nous vous rappelons qu'en application du deuxième alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport de gestion d'une société fait apparaître que les actions détenues collectivement par le personnel de cette société et des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce (les « **Entités Liées** ») représentent moins de 3% du capital social, une résolution doit être soumise aux actionnaires de cette société dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire de cette société tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de ces entités. **Cette disposition s'applique à Bpifrance Participations alors même qu'elle n'a pas de salarié.**

En conséquence, nous soumettons à votre vote une résolution relative à un projet d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription dont la souscription sera réservée aux salariés des Entités Liées, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration la compétence, conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L 3332-20 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3% du capital de la société au 31 décembre 2016, réservée aux salariés des Entités Liées. La présente délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de la décision prise par l'Assemblée générale.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du Code du travail.

Nous vous demandons également de déléguer à votre Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer le prix d'émission des actions nouvelles et les modalités de leur libération et de leur jouissance,
- fixer les conditions d'ancienneté à remplir par les bénéficiaires des actions nouvelles ;
- fixer, dans la limite légale, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de la ou des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le rapport spécial de votre Commissaire aux comptes vous donnera son avis sur les modalités de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous proposons de rejeter cette résolution.

3.3.6.17. Modification des statuts de Bpifrance Participations

Un projet de modification des statuts sera soumis à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 16 mai 2017. Ce projet vise à introduire dans les statuts de Bpifrance Participations une référence à l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 laquelle modifie les modalités de nomination des administrateurs représentant l'Etat.

3.3.6.18. Proposition de ratification de la cooptation de deux administrateurs

En raison de la démission de Madame Florence PARLY de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration réuni le 17 mai 2016 a coopté en remplacement de celle-ci Madame Barbara LAVERNOS, Directrice générale des Opérations de l'Oréal.

Par ailleurs, en raison de la démission de Monsieur Antoine COLAS de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration réuni le 2 mars 2017 a coopté en remplacement de celui-ci Madame Virginie FERNANDES, Directrice du département Pilotage du Groupe Caisse des Dépôts.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2017 de ratifier ces cooptations.

Les éléments d'informations complémentaires concernant cette personnalité au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.3.6.19. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires

Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Charles de BOISRIOU
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat du Cabinet Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

PwC Audit
Représenté par
Patrice MOROT et Anik CHAUMARTIN
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de PwC Audit a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

- Commissaires aux comptes suppléants

Philippe CASTAGNAC
44 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Philippe CASTAGNAC a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Etienne BORIS
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat d'Etienne BORIS a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.



4. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

[Le texte de la deuxième résolution a été approuvé par le Conseil d'administration de Bpifrance Participations le 24 avril 2017. Il a été inséré dans le présent rapport à cette date].

A titre ordinaire

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes approuve l'inventaire et les comptes individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 823 053 790,26 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) n'a été engagée par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 823 053 790,26 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 751 156 710,62 euros, le bénéfice disponible s'élève à 1 574 210 500,88 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice disponible de la manière suivante :

Euros

Bénéfice de l'exercice à répartir	823 053 790,26
Report à nouveau	751 156 710,62
Soit un solde disponible de	1 574 210 500,88
Dotation à la réserve légale	<u>-41 152 689,51</u>
Soit un bénéfice distribuable de	1 533 057 811,37
Distribution d'un dividende de (0,136 € par action)	- 320 299 741,62
Dotation aux autres réserves	
Dotation au report à nouveau	461 601 359,13

L'Assemblée générale décide la mise en distribution d'un dividende unitaire de 0,136 euro (pour un montant global de 320 299 741,62 euros).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2013, qu'un dividende de 784 675 482,68 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,33 euros) a été distribué au titre de l'exercice 2014 et qu'un dividende de 224 916 361,73 euros (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,0955 euro) a été distribué au titre de l'exercice 2015.

L'Assemblée générale décide que le dividende mentionné ci-avant sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2017.

- **Troisième résolution** (approbation du contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement conclu le 21 décembre 2016 entre Bpifrance SA, Bpifrance Participations et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement, autorisé par le Conseil d'administration du 14 décembre 2016, conclu le 21 décembre 2016 entre Bpifrance SA, Bpifrance Participations et Bpifrance Financement.

- **Quatrième résolution** (approbation du contrat de cession, à l'Etat, de la participation détenue dans FSI Equation conclu le 1^{er} août 2016)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le contrat de cession, à l'Etat, de la participation détenue dans FSI Equation, autorisé par le Conseil d'administration du 20 juin 2016 et conclu le 1^{er} août 2016.

- **Cinquième résolution** (approbation du contrat d'acquisition, auprès du CEA, d'une participation détenue dans FT1CI conclu le 16 novembre 2016)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le contrat d'acquisition, auprès du CEA, d'une participation détenue dans FT1CI, autorisé par le Conseil d'administration du 14 novembre 2016 et conclu le 16 novembre 2016.

- **Sixième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Barbara LAVERNOS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Barbara LAVERNOS en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Florence PARLY pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2021, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

- **Septième résolution** (nomination de l'Etat français en qualité d'administrateur de la Société en application de l'article 4 I de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, sous condition suspensive de l'approbation des statuts modifiés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide, sous condition suspensive de l'approbation des statuts modifiés, de nommer l'Etat français en qualité d'administrateur pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

- **Huitième résolution** (nomination d'un administrateur sur proposition de l'Etat en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, sous condition suspensive de l'approbation des statuts modifiés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide, sur proposition de l'Etat, en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, de nommer en qualité d'administrateur, sous condition suspensive de l'approbation des statuts modifiés, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021,

- Monsieur Pascal Faure,
né le 1^{er} février 1963 à Nice (06)
de nationalité française



demeurant 19 rue des Cèdres à La Varenne Saint-Hilaire (94210)

Monsieur Pascal Faure a d'ores et déjà déclaré avoir accepté le mandat d'administrateur de la Société au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

- **Neuvième résolution** (nomination d'un administrateur sur proposition de l'Etat en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, sous condition suspensive de l'approbation des statuts modifiés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide, sur proposition de l'Etat, en application de l'article 6 II de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, de nommer en qualité d'administrateur, sous condition suspensive de l'approbation des statuts modifiés, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2022, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021,

- Madame Anne-Hélène Roignan
née le 4 décembre 1973 à Paris (1973)
de nationalité française
demeurant 9, rue Marguerin à Paris (75014)

Madame Anne-Hélène Roignan a d'ores et déjà déclaré avoir accepté le mandat d'administrateur de la Société au cas où celui-ci lui serait confié et a par ailleurs déclaré n'être atteinte d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

- **Dixième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Virginie FERNANDES)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Virginie FERNANDES en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Antoine COLAS pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2018, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

A titre extraordinaire

- **Onzième résolution** (Délégation de compétence en vue d'une augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription réservée aux salariés des sociétés et entités qui sont liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan d'épargne groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des articles L.225-129-6 alinéa 2 et L.225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et L. 3332-20 du Code du travail :

1. délègue au Conseil d'administration, sur sa seule et unique décision, la compétence, en vue de procéder ou non, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et L. 3332-20 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 3 % du capital au 31 décembre 2016, réservée aux salariés des sociétés et entités qui sont liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe (les « **Bénéficiaires** »);
2. décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du Travail ;
3. décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises dans le cadre de la présente délégation ;

4. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :
- prévoir la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et, le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,
 - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, leur prix d'émission et les modalités de leur libération et de leur jouissance,
 - fixer, dans la limite légale, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles,
 - constater la réalisation de la ou des augmentations de capital, établir tout rapport complémentaire, procéder aux modifications corrélatives des statuts et aux formalités consécutives,
 - et d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de la ou des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
5. fixe à 26 mois à compter de ce jour la durée de validité de la présente délégation de compétence.

• **Douzième résolution** (modification de l'article 11.1 des statuts de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ;

décide de modifier, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, la première phrase de l'article 11.1 ainsi qu'il suit :

« *La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix (10) membres au plus, en ce compris le cas échéant les administrateurs nommés sur proposition de l'Etat ou avec son accord en application des articles 4 et 6 de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique* ».

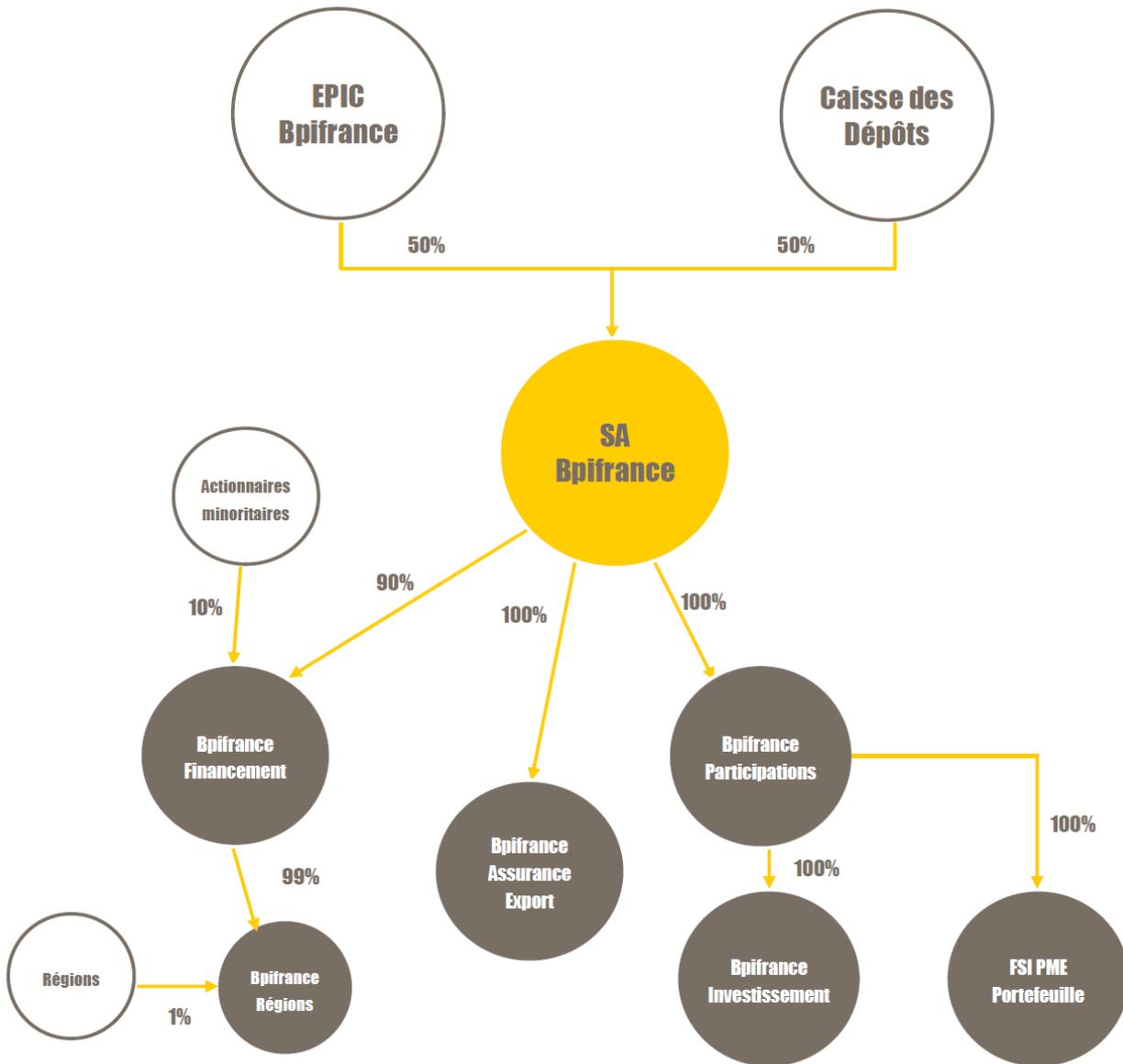
• **Treizième résolution** (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

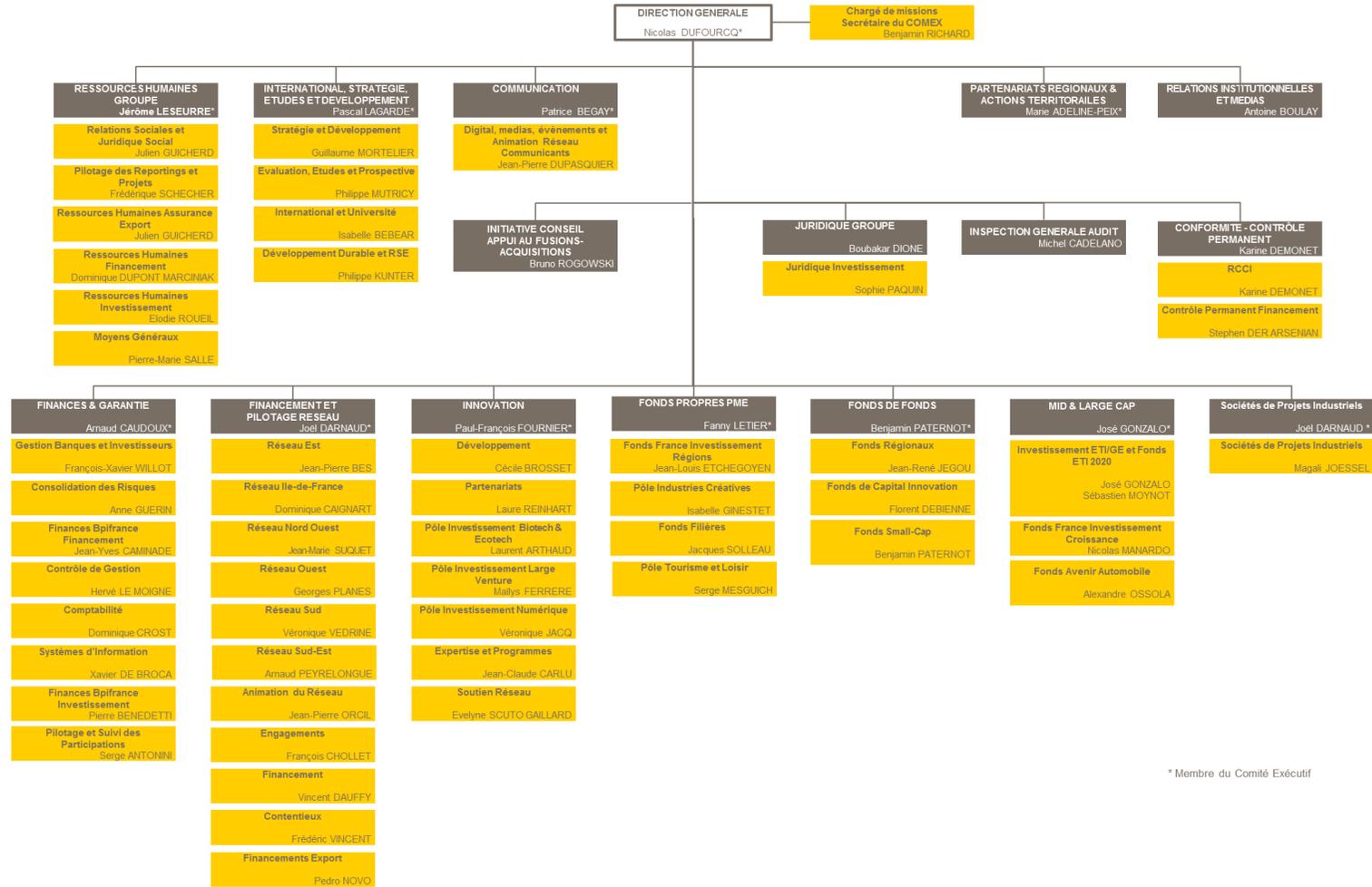


5. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

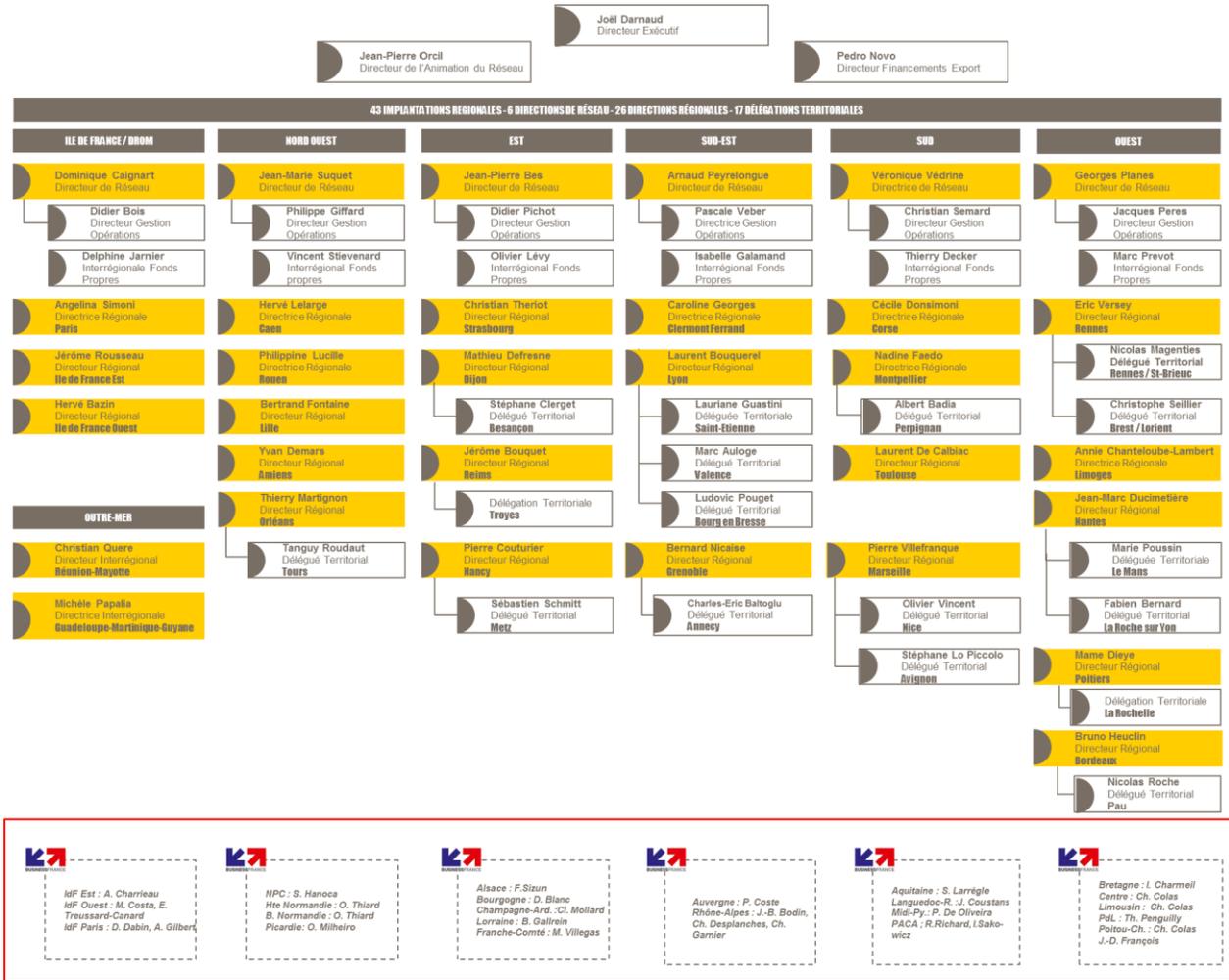
5.1. Organigramme capitalistique simplifié du groupe Bpifrance



5.2. Organigramme fonctionnel



5.3. Organigramme du réseau



6. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en k€)	19 342 710	15 384 635	15 520 407	15 520 407	15 520 407
Nombre d'actions émises	1 934 271 000	1 934 271 000	2 355 145 159	2 355 145 159	2 355 145 159
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes (en k€)	4 888	6 136	4 957	-1 575	772
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions (en k€)	909 183	480 675	371 593	554 652	139 355
Impôts sur les bénéfices (en k€)	-	12 533	6 812	21 804	178 905
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (en k€)	(3 237 640)	(44 174)	1 365 937	999 203	823 054
Bénéfices distribués (en k€)	-	-	1 295 330	224 916	NC
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions (en €)	0,47	0,24	0,15	0,23	(0,02)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (en €)	(1,67)	(0,03)	0,58	0,42	0,35
Dividende versé à chaque action (en €)	-	-	1	0	NC
Personnel					
Nombre de salariés	63	73	18	0	0
Montant de la masse salariale (en k€)	9 970	10 621	3 763	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en k€)	4 054	4 569	1 349	0	0

NC : Non connu

7. COMPTES SOCIAUX + NOTES

7.1 BILAN

ACTIF

(en K€)

	Notes	31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	6	1 768 792	0	1 768 792	1 768 792
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	20 801 011	-3 162 423	17 638 588	17 605 732
Participations		18 861 937	-2 582 808	16 279 128	15 979 947
Créances rattachées aux participations		57 935	-51 302	6 633	19 959
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)		1 261 612	-248 246	1 013 366	1 259 101
Autres titres immobilisés		594 064	-273 110	320 954	338 900
Dépôts de garantie		133	0	133	133
Créances rattachées aux autres titres immobilisés		25 331	-6 957	18 374	7 691
ACTIF IMMOBILISE		20 801 011	-3 162 423	17 638 588	17 605 732
CREANCES	4	31 711	-3 154	28 557	16 423
Clients et comptes rattachés		799	0	799	63
Autres créances		30 912	-3 154	27 758	16 360
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	108
DISPONIBILITES	5	2 314 140	0	2 314 140	1 941 003
Charges constatées d'avance		0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT		2 345 851	-3 154	2 342 697	1 957 534
TOTAL GENERAL		24 915 654	-3 165 577	21 750 077	21 332 057

PASSIF*(en K€)*

	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capital		15 520 407	15 520 407
Primes d'émission, de fusion, d'apport		210 919	210 919
Réserve légale		172 535	122 575
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		0	0
Report à nouveau		751 157	26 830
Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		0	0
Résultat de l'exercice		823 054	999 203
Provisions réglementées		20 242	17 319
CAPITAUX PROPRES	6	17 498 313	16 897 253
Provisions pour risques et charges		108 478	0
Emprunts et dettes financières		52 716	15 202
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	1 272	694
Dettes fiscales et sociales	4	191	1 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7	4 084 807	4 412 702
Dettes diverses	4	4 301	4 558
TOTAL GENERAL		21 750 077	21 332 057

7.2 COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT

(en K€)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS FINANCIERS		410 972	467 677
Revenu des participations		331 297	334 666
Revenu des TIAP		59 250	55 909
Revenu des autres titres immobilisés		20 425	77 097
Autres intérêts et produits assimilés		1	5
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		-3 749	-3 488
RESULTAT FINANCIER	8	407 223	464 189
PRODUITS D'EXPLOITATION	9	2 862	3 273
Prestations de services		0	0
Charges refacturées et produits divers d'exploitation		1 318	-1 069
Reprises sur dépréciations d'exploitation		1 544	4 342
CHARGES D'EXPLOITATION	10	-64 621	-60 371
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et prêté)		-49 020	-45 540
Personnel intérimaire et mis à disposition		0	0
Charges de personnel		0	0
Impôts et taxes		-7 780	-13 107
Autres charges de gestion courante		-147	-219
Dotations aux amortissements		0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation		-7 673	-1 505
RESULTAT D'EXPLOITATION		-61 759	-57 098
RESULTAT COURANT		345 464	407 091
PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	1 903 256	1 210 177
Plus-values de cessions		615 491	285 453
Reprises sur dépréciations		1 287 765	924 724
CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	-1 247 128	-603 902
Moins-values de cessions		-831 018	-145 757
Dotations aux dépréciations		-416 110	-458 145
RESULTAT SUR OPERATIONS SUR TITRES		656 129	606 275
PRODUITS EXCEPTIONNELS	11	3 311	10 702
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	-2 946	-3 060
RESULTAT EXCEPTIONNEL		365	7 641
IMPOTS SUR LES BENEFICES	13	-178 905	-21 804
RESULTAT NET		823 054	999 203

7.3 TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

(en K€)

	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	823 054	999 203
Elimination des amortissements, des dépréciations et des provisions	-758 645	-466 356
Elimination des résultats et revenus sans incidence sur la trésorerie	-49 952	-128 235
Elimination des plus & moins-values de cession	215 526	-139 696
Variation du besoin en fonds de roulement	22 634	29 040
FLUX NETS DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	252 617	293 956
DECAISSEMENTS SUR:		
Acquisitions / souscriptions / libérations de participations	-1 393 041	-1 050 638
Acquisitions / souscriptions / libérations de TIAP	-22 457	-34 732
Acquisitions / souscriptions / libérations d'autres titres immobilisés et valeurs mobilières	-41 135	-42 778
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
ENCAISSEMENTS (EN PRIX DE VENTE) SUR:		
Cessions / remboursement de participations	1 080 904	1 109 588
Cessions / remboursement de TIAP	591 123	409 017
Cessions / remboursement / amortissement d'autres titres immobilisés	130 043	4 622
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS	345 435	395 078
Augmentation de capital en numéraire	0	0
Frais imputés sur la prime d'apport	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-224 916	-784 675
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR OPERATIONS DE FINANCEMENT	-224 916	-784 675
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	373 137	-95 641
TRESORERIE NETTE DE DEBUT DE PERIODE	1 941 003	2 036 644
TRESORERIE NETTE DE FIN DE PERIODE	2 314 140	1 941 003



7.4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Bpifrance Participations sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Le compte de résultat présente toutefois une dérogation aux règles du Plan comptable général par la substitution du « Résultat financier » comme agrégat représentatif de l'activité sociale au « Résultat d'exploitation » défini par le plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

7.4.1 Immobilisations financières

Les titres figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur valeur d'acquisition. Cette valeur s'entend y compris des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes exposés pour mener à bien l'entrée des titres dans le patrimoine de l'entreprise. S'agissant des frais d'acquisition sur opérations en cours, ils sont inscrits en Autres Actifs et font l'objet de dépréciations pour être, le cas échéant, immobilisés si l'opération aboutit. Les frais d'acquisition immobilisés donnent lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires rapportés au résultat sur une durée de 5 ans.

Hormis dans le cas de placements de trésorerie, les portefeuilles de titres de Bpifrance Participations ont vocation à être enregistrés au sein des valeurs immobilisées. Le classement entre les catégories comptables existantes répond aux règles d'affectation suivantes :

- Titres de participation

Titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

- T.I.A.P.

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille sont ceux dans lesquels l'entreprise a investi afin d'en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intention de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise qui les a émis. Sont notamment portés dans cette catégorie les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) détenus à long terme.

- Autres titres immobilisés

Sont inscrits dans cette catégorie les obligations convertibles ou remboursables en actions de sociétés dont les titres sont par ailleurs classés en titres de participation.

Chaque ligne de titres fait l'objet d'un examen comparatif de sa valeur nette comptable et de sa valeur d'utilité laquelle est appréhendée via l'évolution et les perspectives boursières lorsque le titre est coté et, que le titre soit ou non coté, par une approche des multiples de comparables. Cette approche est, le cas échéant, complétée d'une valorisation de l'entreprise à partir des flux futurs actualisés que génère son activité (méthode dite des « discounted cash-flow ») ou à partir de son actif net réévalué. S'agissant des FPCI, la valeur d'utilité est estimée en tenant compte de la valeur liquidative des parts et de la maturité des fonds.

En cas de cession, le résultat de l'opération est déterminé selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

7.4.2 Autres actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation si leur valeur probable de recouvrement s'avère inférieure à leur valeur d'entrée au bilan.

Les honoraires sur opérations en cours sont comptabilisés en débiteurs divers et dépréciés dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.

7.5 NOTES EXPLICATIVES

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait ou évènement exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière n'a eu lieu au cours de l'exercice.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Synthèse de la variation de la valeur brute des immobilisations financières

<u>Valeurs brutes</u> <u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Acquisitions /</u> <u>Augmentations</u>	<u>Cessions /</u> <u>Diminutions</u>	<u>31/12/2016</u>
Participations	19 113 573	1 001 825	-1 253 461	18 861 937
Créances rattachées aux participations	48 734	25 680	-16 479	57 935
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	1 448 249	54 421	-241 057	1 261 612
Autres titres immobilisés	980 223	44 180	-430 340	594 064
Dépôts de garantie	133	0	-1	133
Créances rattachées aux autres titres immobilisés	48 898	2 931	-26 498	25 331
Total	21 639 810	1 129 037	-1 967 835	20 801 011

3.2. Analyse de la variation des participations

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2016</u>
Averroes finance II (6)	13 872	-	-	13 872
Averroes finance III (6)	30 000	-	-	30 000
CDC Entreprises Capital Invest. (2)	150 777	-	49 992	100 785
CDCE1 (2)	150 000	-	-	150 000
Cegedim (5)	117 916	-	-	117 916
Collectis (5)	23 572	-	-	23 572
CGG Veritas (5)	246 593	37 625	-	284 219
Citegreen (6)	325	-	325	-
Climpact metnext (6)	1 760	-	-	1 760
Constellium (6)	61 484	-	-	61 484
Cornovum (6)	-	18 092	9 046	9 046
Corwave (6)	1 000	1 778	-	2 778
Daher (3)	68 812	-	-	68 812
Eiffage (5)	529 265	-	306 248	223 017
ETI 2020 (2)	2 999 990	-	-	2 999 990
Eutelsat Communications (4)	1 195 845	-	-	1 195 845
FAA (6)	175 735	-	23 892	151 843
Fcpr Innobio (6)	93 477	-	26 660	66 817
FFI IV (2)	1 519 990	-	-	1 519 990
FIC 4 (2)	149 999	-	16 411	133 588
France Investissement Tourisme (2)	49 999	-	-	49 999
FSI Equation (6) / Eramet (5)	764 000	-	764 000	-
FSI PME Portefeuille (2)	2 508 762	190 000	-	2 698 762
FT1CI (2) / ST Microelectronics (4)	696 415	123 690	-	820 105
G2 mobility (6)	1 240	757	-	1 997
Gemalto (5)	176 189	-	-	176 189
Gensight (5)	-	12 089	-	12 089
Grimaud (6)	40 819	-	-	40 819
Ingénico (5)	364 706	4 337	-	369 042
Limagrain (6)	76 590	-	-	76 590
Medipole partenaires (6)	-	71 206	-	71 206
Mersen (5)	71 279	-	-	71 279
Mode & finance (6)	1 116	-	-	1 116
Nexans (5)	117 640	-	-	117 640
NGE (6)	80 785	-	-	80 785
Orange (5)	4 526 570	-	-	4 526 570
Paprec (6)	150 155	-	-	150 155
Patrim. & creat. (6)	34 956	-	-	34 956
Sequana (5)	65 850	-	-	65 850
Siclae (6)	50 859	-	-	50 859
Sigfox (6)	8 530	11 513	-	20 043
Soitec (5)	95 763	30 133	-	125 896
Soprol (3)	288 000	-	-	288 000
Technicolor (5)	73 713	-	-	73 713
Technip (5)	222 683	170 564	-	393 247
Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA (3)	171 575	-	-	171 575
Vallourec (5)	439 920	254 342	-	694 262
Withings (6)	11 009	-	11 009	-
Autres participations cotées (5)	247 422	7 109	18 685	235 846
Autres participations non cotées (6)	246 616	68 592	27 193	288 014
Total	19 113 573	1 001 825	-1 253 461	18 861 937
(2) Participations non cotées consolidées par intégration globale dans les comptes du groupe BPI France			(5) Participations cotées non consolidées	
(3) Participations non cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France			(6) Participations non cotées non consolidées	
(4) Participations cotées mises en équivalence dans les comptes du groupe BPI France				

Le portefeuille de titres de participation de Bpifrance Participations est constitué d'apports de la Caisse des Dépôts et de l'Etat en date du 15 juillet 2009, des apports en date du 12 juillet 2013 de Bpifrance SA dans le cadre de la création de Bpifrance Participations et d'acquisitions directement effectuées par Bpifrance Participations sous forme d'achats de titres ou de souscriptions à des augmentations de capital.

Les acquisitions de l'exercice 2016 sont principalement constituées par la souscription à l'augmentation de capital de la société Vallourec et de la société FSI PME Portefeuille, par le rachat de titres Technip, par le rachat d'actions au CEA de FT1Ci qui est la holding française de détention, via STH, des titres dans STMicroelectronics et par la souscription à l'augmentation de capital de la société Médipôle Partenaires.

Les diminutions observées au cours de l'exercice 2016 concernent principalement la cession, à l'Etat, de l'intégralité des titres FSI Equation qui est la holding de détention des titres Eramet et des titres Eiffage (7 634 719 actions soit 7,78 % du capital social). Ces cessions ont généré une moins-value nette de 320,5 M€ avant impôts.

3.3. Analyse de la variation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Acquisitions / Augmentations</u>	<u>Cessions / Diminutions</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres cotés	1 208 596	35 427	-181 784	1 062 240
Titres non cotés et Parts de FCPI	239 652	18 993	-59 273	199 373
Total	1 448 249	54 421	-241 057	1 261 612

En 2016, l'augmentation des titres cotés est principalement due à l'OPE Nokia / Alcatel, cette opération a généré une plus-value de 17,1 M€.

Les cessions sur cette même catégorie concernent les titres Schneider et Ubisoft qui ont généré une plus-value de 166,7 M€ avant impôts.

Concernant les autres titres et les parts de FCPI, l'augmentation correspond à la souscription à l'augmentation de capital des sociétés Devialet, Scality et Medday. Les diminutions correspondent aux distributions opérées sur l'exercice par CDC Cap III (8,3 M€) et CDC Cap III B (31,9 M€).



3.4. Analyse de la variation des autres titres immobilisés

En milliers d'€	31/12/2015	Acquisitions / augmentations	Diminutions	31/12/2016
Autres titres immobilisés				
ORA CMA-CGM	116 329	0		116 329
ORA Limagrain	75 000			75 000
PECS et CPECS Tyrol Acquisition (1)	593 503	497	-369 353	224 647
PECS HPH	34 897		-13 775	21 122
Autres titres immobilisés	160 494	43 683	-47 211	156 966
Total autres titres immobilisés	980 223	44 180	-430 340	594 064
Intérêts courus sur autres titres immobilisés (2)				
ORA Limagrain	3 015	3 551	-3 654	2 913
PECS et CPECS Tyrol Acquisition	35 344	-27 904	-7 440	0
Autres intérêts courus	10 538	27 284	-15 404	22 418
Total intérêts courus sur autres titres immobilisés	48 898	2 931	-26 498	25 331
Total autres titres immobilisés et intérêts courus	1 029 121	47 111	-456 837	619 395

(1) Pecs : Preferred Equity Certificates, CPecs : Convertible Preferred Equity Certificates
(2) L'ensemble des intérêts courus est capitalisable à moins d'un an ou à échéance de moins d'un an

Les acquisitions de l'exercice 2016 des autres titres immobilisés correspondent principalement à la souscription des ORAN de la société Médipole Partenaires (25 M€) et des OCA des sociétés Grandir et LPCR (13,2M€).

Les diminutions des autres titres immobilisés correspondent principalement à l'opération Tyrol TDF pour un montant de 368,87M€, au remboursement des OCA de la société Tokheim et de ses intérêts (33,5M€) et au remboursement partiel des Pecs de la société Horizon Parent Holdings (13,8 M€).

3.5. Dépréciations sur immobilisations financières

En milliers d'€	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Participations	-3 133 625	-329 549	880 366	-2 582 808
Altia	-5 181			-5 181
Cegedim	-50 650	-14 672	0	-65 322
Cerenis	-2 024	-8 038	0	-10 062
CGG Veritas	-213 196	-49 746	0	-262 942
CHM International	-206		206	0
Citegreen	-325	0	325	0
Climpact	-880		320	-560
Cornovum	0	-3 449		-3 449
Daher	-8 234	0	604	-7 630
Eos imaging	0	-2 192		-2 192
Farinia	0	-6 193		-6 193
Fermentalg	-2 003	-1 983		-3 987
Fidéc Cylande	-5 000		13	-4 987
FAA	-36 340		5 825	-30 515
FMEA rang 2	-990		23	-967
FSI Equation / Eramet	-401 691	0	401 691	0
FSI PME Portefeuille	-97 942		57 898	-40 044
FT1CI/ STM	-146 883		146 883	0
Grimaud	-20 819	-4 761		-25 580
Gruau	-2 997			-2 997
Ingenico	0	-112 225		-112 225
Inside Secure	-10 098	0	3 851	-6 247
Lucibel	-5 746		5 746	0
Mader	-2 010		2 010	0
Mersen	-33 152	0	7 446	-25 706
Nexans	-4 289		4 289	0
NGE	-20 717	0	6 440	-14 277
NTL Holding	-7 803			-7 803
Orange	-1 135 280		33 811	-1 101 469
Paprec	-21 895	-20 396		-42 290
Parrot	0	-18 045		-18 045
Patrimoine & Création	-2 432	0	1 177	-1 255
Pixium vision	-2 708	-62		-2 769
Sequana	-24 947	-32 411	0	-57 358
Soitec	-81 637	0	81 637	0
Soprol	-161 000	-39 000	0	-200 000
Stentys	-6 113	-827	0	-6 939
Supersonic	-12 622	-180		-12 802
Tokheim	-19 828	-5 172		-25 000
Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA	-171 575			-171 575
Txcell	0	-4 976		-4 976
Vallourec	-377 577		120 172	-257 405
Valheva	0	-140		-140
Viadeo	-16 404	-2 318		-18 721
Vittal finances	-7 626	-2 763		-10 389
Windhurst	-12 806			-12 806
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)	-189 147	-61 397	2 298	-248 246
Areva	-159 878	-19 756	0	-179 633
Avanquest	-2 298		2 298	0
Canibal	-107			-107
Capital III B	-4 712	-1 487		-6 199
Nicox	-17 306	-469		-17 775
Nokia	0	-11 498		-11 498
PAI Europe IV	-3 769	-320		-4 089
Vivendi	-1 078	-27 867		-28 944
Autres titres immobilisés (y compris intérêts courus)	-682 530	-2 320	404 784	-280 067
Altia	-2 750	0		-2 750
Altis - OC	-25 456	-1 596		-27 052
Avanquest	0		0	0
Canibal	-1 179	-95	0	-1 273
Clestra	-273	0	273	0
Gruau - OC	-4 906	-334	0	-5 240
Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA - PECs	-628 847	0	404 200	-224 647
Windhurst - OC	-19 119	-296	310	-19 104
Créances rattachées aux participations (y compris intérêts courus)	-28 775	-22 845	318	-51 302
Altia - Créance	-6 475	-306		-6 781
Avanquest - Créance	-7	0	7	0
CHM - Créance	-209	0	209	0
NTL Holding - Créance	-22 083	-283	102	-22 265
Sequana - Créance	0	-22 256		-22 256
Total	-4 034 078	-416 110	1 287 765	-3 162 423

La dépréciation nette sur immobilisations financières enregistre 871,7 M€ de reprises de dépréciations de titres.



Les dépréciations ont été constatées au 31 décembre 2016 au titre des immobilisations financières suivantes :

- Dotations et reprises de dépréciation en fonction des cours de bourse à la date d'arrêté du 31 décembre 2016 pour les titres cotés suivants : EOS Imaging, Fermentalg, Inside Secure, Mersen, Nexans, Soitec, Stentys, Supersonic, Valneva, Vallourec, Vergnet, Avanquest, Nicox et Vivendi ;
- Dotations et reprises de dépréciation en fonction des cours de bourse ajustés à la date d'arrêté du 31 décembre 2016 pour les titres cotés suivants : Gensight, Sequans, Txcell, Areva, Cégédim, Cérénis, Pixium vision ;
- Pour le titre coté CGG Véritas, la dépréciation a été évaluée en fonction du cours de bourse décoté de l'ordre de 25%, suite à l'annonce du projet de restructuration financière de la société début janvier 2017 et l'abaissement successif de la notation de S&P et Moody's.
- Pour le titre coté Séquana, la dépréciation a été évaluée en fonction du cours de bourse décoté de l'ordre de 50%, suite à la situation actuelle de la société (volumes toujours orientés à la baisse, impact du Brexit, difficultés de la division « sécurité ») et de l'évolution du litige BAT.
- Dotations et reprises de dépréciation en fonction de la valeur d'utilité basée sur une approche multicritère pour les titres : FT1CI / ST Microelectronics, Daher, Soprol et Tyrol ;
- Reprise de dépréciation de 401,7M€ des titres FSI Equation / Eramet suite à la cession de l'ensemble des titres ;
- Reprise de dépréciation de 57,9 M€ des titres FSI PME Portefeuille, la valeur des titres étant alignée sur la situation nette consolidée de cette société, comme lors des arrêts précédents ;
- Reprise de dépréciation des titres FAA de 5,8 M€ et des titres FMEA rang 2 de 0,22 M€ d'après leur valeur liquidative au 31 décembre 2016 ;
- Les autres titres immobilisés et les créances rattachées aux participations ont été dépréciés en fonction des estimations de valeurs recouvrables.

NOTE 4 : CREANCES ET DETTES

En milliers d'€	31/12/2015			31/12/2016			
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé :							
<i>Créances rattachées à des participations</i>	19 959	57 935	-51 302	6 633	0	6 633	
Créances de l'actif circulant :							
<i>Clients et comptes rattachés</i>	63	799	0	799	799	0	
Comptes clients	63	4	0	4	4	0	
Clients - Factures à établir	0	795	0	795	795	0	
<i>Autres créances</i>	16 360	30 912	-3 154	27 758	27 758	0	
Créances fiscales	-1	4 660	0	4 660	4 660	0	
Débiteurs divers - Immobilisations en cours	0	3 815	-3 154	662	662	0	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir / Acomptes	980	1 467	0	1 467	1 467	0	
Autres créances	92	20	0	20	20	0	
Créances sur cession d'immo. financières	15 290	20 950	0	20 950	20 950	0	
En milliers d'€	31/12/2015			31/12/2016			
	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes							
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	15 202	52 716	0	52 716	52 716	0	0
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	694	1 272	0	1 272	1 272	0	0
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	1 648	191	0	191	191	0	0
Dettes fiscales	1 588	147	0	147	147	0	0
Dettes sociales	60	44	0	44	44	0	0
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	4 412 702	4 084 807	0	4 084 807	443 874	3 640 932	0
<i>Dettes diverses</i>	4 558	4 301	0	4 301	4 301	0	0

Les clients et comptes rattachés sont principalement liés à des refacturations d'honoraires.

Les débiteurs divers enregistrent les honoraires relatifs aux dossiers d'investissements non encore conclus ; ce poste fait l'objet d'une dépréciation sur les dossiers dont il n'est pas possible de prévoir l'issue à date d'arrêté (cf. point 4.2 Autres actifs).

Les créances sur cession d'immobilisations financières concernent, principalement, le crédit accordé par Bpifrance Participations à CDCE-1 dans le cadre de la cession des actions Bpifrance Investissement.

Les emprunts et dettes financières divers sont constitués de la dette vis-à-vis de Bpifrance SA qui correspond principalement à l'impôt société dû à la société mère dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les dettes sur immobilisations sont constituées des engagements restant à verser aux fonds. Ils concernent principalement les fonds ETI 2020 (2 311 M€) et FFI IV (1 460 M€) (cf. note 6).

Les dettes diverses sont principalement constituées de dettes relatives aux honoraires de conseil, engagés dans le cadre de l'instruction des dossiers d'investissement, pour un montant de 4,3 M€.

NOTE 5 : DISPONIBILITES

Les disponibilités correspondent aux comptes à vue ouverts à la Caisse des Dépôts pour 1 032 M€, ainsi qu'au compte à vue ouvert auprès du Trésor Public pour 1 250 M€.

L'évolution de la trésorerie est retracée dans le « Tableau des flux de trésorerie » présenté dans les états de synthèse.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

En milliers d'€	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Dotation réserve légale	Distribution de dividendes	Résultat 2016	Provisions réglementées	31/12/2016
Capital social	15 520 407						15 520 407
Prime d'apport	210 919						210 919
Prime d'émission	0						0
Réserve légale	122 575		49 960				172 535
Report à nouveau	26 830	999 203	-49 960	-224 916			751 157
Acomptes sur dividendes répartis en attente d'affectation	0			0			0
Résultat de l'exercice	999 203	-999 203			823 054		823 054
Provisions réglementées	17 319					2 923	20 242
TOTAL	16 897 253	0	0	-224 916	823 054	2 923	17 498 313

Le capital social est composé de 2 355 145 159 actions d'une valeur nominale de 6,59€.

Le résultat de l'exercice 2015, d'un montant de 999,2 M€ a été affecté au compte de report à nouveau par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2016.

Il a également été décidé lors de cette assemblée d'affecter une dotation à la réserve légale pour 49,96 M€ et de distribuer le solde de dividendes de 224,9 M.

La part non libérée du capital demeure à 1 768 791,7 M€.

Enfin, les capitaux propres de Bpifrance Participations incluent 20,2 M€ d'amortissements dérogatoires constatés au titre de l'étalement des frais d'acquisition immobilisés des titres en portefeuille.

NOTE 7 : DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

Sont inscrites dans les dettes sur immobilisations la partie restant à appeler du capital émis par les FPCI dont Bpifrance Participations détient des parts :

- Fonds ETI 2020 :	2 311,5 M€
- Fonds FFI IV :	1 460,0 M€
- Fonds FEI :	81,6 M€
- Fonds FIC 4 :	65,8 M€
- FAA et FMEA rang 2 :	59,7 M€
- Fonds Innobio :	26,7 M€
- Fonds Averroès II & III :	29,8 M€
- Patrimoine et création :	16,5 M€
- CDC capital 3 & 3B :	13,1 M€
- Fonds FIT :	8,5 M€
- Autres FPCI :	11,6 M€

TOTAL **4 084,80M€**

NOTE 8 : RESULTAT FINANCIER

En milliers d'€	31/12/2016	31/12/2015
<u>Produits financiers</u>		
Revenus des participations (dividendes)	331 297	334 666
CDC ECI	0	0
Eiffage	19 792	21 559
Eutelsat Communications	67 721	64 399
FT1CI	32 044	30 964
Horizon Parents Holding	9 094	0
NGE	2 111	14 782
Orange	152 532	173 723
Technip	12 308	11 859
Tokheim	22 718	0
Autres	12 979	17 380
Revenus des TIAP (dividendes)	59 250	55 909
Euronext	2 213	1 499
Nokia	1 363	0
Schneider Electric SA	24 208	23 240
Vivendi	30 877	30 877
Autres	589	293
Revenus des autres titres immobilisés	20 425	77 097
Altis - Obligations Convertibles	1 596	1 666
AXA Co-Invest. Fund II - FCPR	6 643	4 880
CDC CAP III - FCPI	7 631	0
CDC DEV T2 - FPCI	0	302
CMA CGM - Obligations Remboursables en Actions	16 645	16 329
Horizon Parent Holdings - Pecs	2 399	0
Limagrain - Obligations Remboursables en Actions	3 551	3 782
PAI Europe IV	1 775	0
Tokheim - Obligations Convertibles	15	3 289
Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA - Pecs	-27 904	38 208
Autres	8 073	8 641
Autres intérêts et produits assimilés	1	5
Comptes bancaires ouverts à la CDC	1	5
Autres produits financiers	253	468
Produits de cessions de certificats de dépôts	0	0
Gains de change	200	206
Autres produits financiers	53	262
<u>Charges financières</u>	-4 002	-3 955
Résultat financier	407 223	464 189

NOTE 9 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation qui s'élèvent à 2,86 M€ sont constitués de la reprise de dépréciation pour honoraires liés aux dossiers d'investissement en cours, par la refacturation d'honoraires ainsi que par la perception de jetons de présence.

NOTE 10 : CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	31/12/2016	31/12/2015
Autres achats et charges externes (hors personnel intérimaire et mis à disposition)	-49 020	-45 540
Achats de fournitures et petit équipement	0	0
Sous-traitances	-39 603	-39 687
Locations	0	0
Honoraires sur dossiers d'investissement	-8 322	-4 478
Autres honoraires	-882	-1 166
Autres achats et charges externes	-212	-210
Personnels intérimaires et mis à disposition	0	0
Personnel intérimaire	0	0
Personnel mis à disposition	0	0
Charges de personnel	0	0
Impôts et taxes	-7 780	-13 107
Autres charges de gestion courante	-147	-219
Dotations aux amortissements	0	0
Dotations aux dépréciations d'exploitation	-7 673	-1 505
Charges d'exploitation	-64 621	-60 371

Conformément au contrat de cession d'actifs du 28 mars 2014 Bpifrance Participations a externalisé son activité de gestion de participations en confiant à Bpifrance Investissement la gestion de l'intégralité des participations détenues directement ou indirectement. Dans ce cadre, l'ensemble des moyens techniques et effectifs, nécessaires à l'exercice de cette activité de gestion, a été transféré à Bpifrance Investissement au 31 mars 2014.

Les sous-traitances concernent les prestations de conseil et d'assistance fournies par Bpifrance Investissement.

Les honoraires sur dossiers d'investissement correspondent aux dépenses effectuées pour étudier des dossiers qui n'ont pas débouché sur un investissement. Les dépenses sur les investissements en cours d'étude sont portées en débiteurs divers au bilan. Ils font l'objet de "dotations aux dépréciations d'exploitation" (cf. point 4.2. Autres Actifs).

Les autres honoraires regroupent pour l'essentiel les dépenses liées aux honoraires de commissariat aux comptes, les honoraires de communication, et les honoraires d'études qui ne sont pas directement affectables aux dossiers d'investissement.

NOTE 11 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels de l'exercice 2016 sont composés d'un dégrèvement de CVAE 2014 (3,31 M€) qui a fait l'objet d'un remboursement en 2016 suite à une demande datant de 2015.

NOTE 12 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2016 sont composées des dotations nettes aux amortissements dérogatoires concernant les frais d'acquisition immobilisés pour un montant de 2,92 M€.

NOTE 13 : IMPOTS

<u>En milliers d'€</u>	<u>Bases imposables à taux plein</u>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat financier	92 930	151 470
Résultat d'exploitation	-52 300	-50 384
Résultat sur opérations sur titres	276 843	19 067
Résultat exceptionnel	389	7 641
Bases d'impôt à taux plein	317 862	127 794

En raison notamment de l'importance des plus-values et reprises de dépréciations sur titres de participations bénéficiant du régime du long terme, le résultat fiscal imposable au taux normal s'élève à 317,9 M€ générant une charge d'impôts sur les sociétés de 74,9 M€ après imputation de 102,3 M€ de déficit reportable. Au 31 décembre 2016, il n'existe plus de déficit à reporter.

Une provision pour impôts d'un montant de 104 M€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2016.

Bpifrance Participations fait partie d'un groupe d'intégration fiscale autour de Bpifrance SA comprenant Bpifrance Investissement, CDCE-1 et Bpifrance Assurance Export.

Bpifrance Participations calcule individuellement son impôt sur les sociétés et l'acquitte auprès de Bpifrance SA.

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

14.1. Engagement d'investissements décomposés par métier et par programme

Bpifrance Participations est engagé à financer les besoins des différents véhicules d'investissement soit directement détenus par Bpifrance Participations, soit indirectement au travers sa filiale détenue à 100%, FSI PME Portefeuille (FPP). Au 31 décembre 2016, les souscriptions non libérées de Bpifrance Participations dans des fonds gérés ou affiliés



s'élèvent à 4,1 Md€ et les souscriptions non libérées de FPP s'élèvent à 2,0 Md€, dont une partie correspond à des souscriptions en direct de FPP dans des véhicules d'investissement, soit 1,44 Md€ et une autre partie correspond à l'engagement résiduel de FPP dans le Fonds de Fonds PME, soit 0,55 Md€.

Le Fonds de Fonds PME (FF PME) créé le 1er janvier 2015, est issu de l'absorption des fonds FFFI III prime et FFI 2 prime par le fonds FFIB prime. Il est souscrit à 100% par FPP pour 1,65 Md€ et souscrit dans les fonds gérés suivants : FIC (180 M€), FIC 2 (180 M€), FIC 3 (160 M€), FIC 5 (195 M€), FIR 1 (300 M€), FIR 2 (130 M€), FIR 4 (220 M€), AEM (35 M€), FSB (5 M€), FSFE (20 M€), Croissance Rail (10 M€), FDEN (12 M€ avec une cible à 50 M€), Bois 2 (25 M€), et Mode et Finance 2 (18 M€).

La décomposition par métier des engagements résiduels de Bpifrance Participations, FPP et FF PME est détaillée ci-dessous :

Métier Innovation

Les engagements résiduels du métier Innovation s'élèvent à 27 M€ et sont portés en direct par Bpifrance Participations sur un fonds, Innobio. Il n'y a aucun engagement hors bilan porté par FPP sur le métier Innovation.

Métier Direct PME

Les engagements résiduels du métier Direct PME s'élèvent à 303 M€. Les souscriptions non libérées des fonds directement souscrits par Bpifrance Participations et gérés par le métier PME concernent deux fonds pour 25 M€ : Patrimoine et Création 2 pour 17 M€ et France Investissement Tourisme (FIT), levé en 2015, pour 8 M€. Concernant, les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Direct PME, elles s'élèvent à 278 M€. Ces engagements se concentrent principalement sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 27 M€ dans FIR 1, de 64 M€ dans FIR 2, de 81 M€ dans FIR 4, de 6 M€ dans AEM, de 18 M€ dans Bois 2, de 14 M€ dans Mode et Finance 2, de 10 M€ dans FSFE, de 7 M€ dans Croissance Rail, de 5 M€ dans FDEN et de 0,7 M€ dans le FSB. Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds directement souscrits par FPP (FIR 3 pour 40 M€ et AED C3 pour 2 M€) et FPMEI (Patrimoine et Création pour 4 M€).

Métier Fonds de fonds

Les engagements résiduels du métier Fonds de fonds s'élèvent à 3,0 Md€. Les souscriptions non libérées de Bpifrance Participations dans des Fonds de fonds s'élèvent à 1,6 Md€, dont 1,5 Md€ dans le fonds FFI4, levé en 2015 et 30 M€ dans les fonds Averroès Finance II et III. Le reste de cet engagement résiduel correspond à des fonds affiliés (non gérés) pour 86 M€, dont 82 M€ dans le Fonds Européen d'Investissement. Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Fonds de fonds s'élèvent à 1,39 Md€. Cet engagement se répartit principalement sur FFFI 3 (0,89 Md€), FFI 2 (172 M€), FPMEI (214 M€), FFI A (35 M€), FFI B (46 M€), FFT3 (2 M€), FPCR 2000 (1 M€) et FCIR (1 M€). Le reste des engagements résiduels se concentrent sur des fonds affiliés pour 36 M€.

Métier Mid & Large Cap

Les engagements résiduels du métier Mid & Large Cap s'élèvent à 2,6 Md€. Les engagements non libérés directement souscrits par Bpifrance Participations dans des fonds gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 2,5 Md€ dont 2,3 Md€ dans le fonds ETI 2020, 66 M€ dans le fonds FIC 4, 60 M€ dans les fonds FAA (Fonds Avenir Automobile) et

FMEA rang 2 et 20 M€ dans des fonds tiers. Les souscriptions non libérées de FPP dans les véhicules gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 157 M€. Ces engagements se concentrent sur le fonds Fonds de fonds PME, lui-même engagé à hauteur de 94 M€ dans FIC 5, de 32 M€ dans FIC 2, de 21 M€ dans FIC 3 et de 10 M€ dans FIC.

Une partie des engagements présentés ci-dessus est encadrée par les différentes conventions et sont matérialisées par les programmes d'investissements suivants :

Programme FSI PME Innovation

Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées de FPP relatifs au programme PME Innovation s'élèvent au 31 décembre 2016 à 223 M€ principalement portés par le fonds FPMEI.

Programme FSI France Investissement

Le programme FSI France Investissement a été entièrement engagé pour un total de 2,4 Md€ de 2006 à fin mars 2012 (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme). Les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées au 31/12/2016 relatifs à ce programme s'élèvent à 0,47 Md€.

Programme FSI France Investissement 2020

Le programme FSI France Investissement 2020 d'une taille de 4 Md€ est engagé au 31/12/2016 pour un total de 3,9 Md€ (correspondant à la taille des fonds levés dans le cadre du programme) porté par les fonds FFFI 3, FFI IV et Fonds de fonds PME. Au 31 décembre 2016, les engagements résiduels correspondant aux souscriptions non libérées relatives à ce programme s'élèvent à 2,6 Md€, dont 1,5 Md€ portés directement par Bpifrance Participations et 1,0 Md€ portés par FPP.

14.2. Autres engagements de souscription en parts de FCPR

CDC Entreprises Capital Investissement est engagé à hauteur de 5,7 M€ au 31 décembre 2016 notamment dans les FPCI suivants : FPCR CDC Entreprises II, Innovation III, CDC Innovation 2000 et Fondinvest 6.



14.3. Autres engagements de Bpifrance Participations

Transaction effectuée sur les marchés dérivés :

Une opération d'échange portant sur le titre Schneider a été mise en place avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank le 15 novembre 2016 avec une échéance au 16 février 2017. Elle porte sur l'ensemble des titres, soit 9 144 236 actions, pour un montant de 569,2 M€. Les titres ont une valeur à l'actif au 31 décembre 2016 de 255,9 M€.

NOTE 15 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination : Bpifrance SA

Forme : Société Anonyme

Au capital de 20 981 406 140 €

Adresse du siège social : 27/31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

RCS : 507 523 678

Les états financiers consolidés sont disponibles sur le site www.bpifrance.fr

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Aucun engagement financier n'est consenti à l'égard des entreprises liées.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

NOTE 17 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'établissent à 227 335,31€.

8. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

8.1. Rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Bpifrance Participations

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
Bpifrance Participations
27-31 avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bpifrance Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Les immobilisations financières sont évaluées à la clôture de l'exercice selon leur valeur d'utilité (paragraphe 4.1 de l'annexe des comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 3 avril 2017

Les commissaires aux comptes

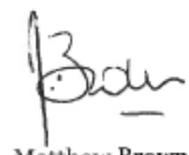
PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars


Patrice Morot


Anik Chaumartin


Charles De Boisriou


Matthew Brown



8.2. Rapport sur les conventions réglementées

Bpifrance Participations

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016**

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires,
Bpifrance Participations
27, Avenue du Général Leclerc
94710 Maisons Alfort Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Contrat de prêt en cas de stress de trésorerie de Bpifrance Financement

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 14 décembre 2016.

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fera à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention feront l'objet d'un décaissement en une seule fois uniquement et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance Participations détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la Caisse des dépôts ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois.

Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a pour but exclusif pour Bpifrance Participations d'assister sa société sœur Bpifrance Financement en cas de tension de trésorerie. Cette mobilisation se fera contre une rémunération et pour une durée déterminée, en attente d'une solution pérenne.

La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans et n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

2. Contrat d'acquisition, auprès du CEA, d'une participation détenue dans FT1CI

Partie cocontractante :

La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

A-H Roignan, B Walckenaer, P Faure, représentants de la République française

Nature et objet :

Contrat de cession et d'acquisition d'actions conclu entre Bpifrance Participations et le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 20 juin 2016.

Modalités :

Le contrat porte sur l'acquisition auprès du CEA d'actions représentant 16% du capital de la société FT1CI. Au terme de cette opération, la participation de Bpifrance Participations dans le capital de FT1CI passe de 79,23% à 95,11%.

Sachant que FT1CI est une société holding détenant 50% des actions de STMicroelectronics Holding NV, qui détient elle-même 27,5% du capital de STMicroelectronics NV (STM), le prix des titres a été évalué à 123,5 millions d'euros, formés par la somme d'un prix fixe de 6,07 euros par action STM soit 120,8 millions d'euros pour l'ensemble des titres, et de la prise en compte de la trésorerie de FT1CI et de STMicroelectronics Holding NV, ainsi que du prochain dividende trimestriel à percevoir au prorata temporis.

La date prévue de cession des titres était prévue au plus tard deux jours ouvrés après le 21 novembre 2016, avec une condition suspensive : la publicité d'un arrêté ministériel autorisant la cession des titres.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette acquisition a pour but de renforcer la détention de Bpifrance Participations dans la société.

La convention a été signée le 16 novembre 2016. En application de celle-ci, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 123 443 659 € HT.

3. Contrat de cession à l'Etat de la participation détenue dans FSI Equation

Partie cocontractante :

La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

A-H Roignan, B Walckenaer, P Faure, représentants de la République française

Nature et objet :

Contrat de cession d'actions conclu entre Bpifrance Participations et l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat, soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 20 juin 2016.

Modalités :

Le contrat porte sur la cession à l'Etat des actions composant le capital de la société FSI Equation, détenant 25,7% du capital d'Eramet. Selon une valorisation multicritères effectuée sur la base d'un DCF (50%), du cours de bourse VWAP 6 mois (25%) et de la situation nette (25%) afin de prendre en compte la volatilité du cours de bourse et de refléter l'ensemble des activités d'Eramet, la valeur de l'action ressort à 37,8C.

La date prévue de cession des titres était prévue avant le 27 juin 2016, avec une condition suspensive : la publicité d'un arrêté ministériel autorisant la cession des titres. Celui-ci a finalement été publié le 28 juillet 2016.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette acquisition permet à Bpifrance Participations, dans un contexte difficile caractérisé par la crise du marché des minerais, une concurrence accrue et les perspectives défavorables à venir pour la société Eramet, de récupérer son investissement.

La convention a été signée le 28 juillet 2016. En application de celle-ci, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 245 643 432 € HT.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Mandat relatif au back-up des opérations de marché

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – page 5

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention signée entre Bpifrance Participations et Bpifrance Financement permettant à cette dernière de se substituer à Bpifrance Investissement pour la réception transmission d'ordres sur les marchés financiers autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015.

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participation mandate Bpifrance Financement pour la transmission, sur les marchés financiers, des ordres relatifs à l'acquisition ou à la cession de tout type de titres financiers et à l'acquisition ou à la cession de tout type d'actifs financiers. La négociation sera réalisée par le département Marchés de la Direction des Opérations Finance (DOF) avec le concours du Middle Office de Bpifrance Investissement sur la base de relevés de décisions ou de comptes rendus établis par le Comité d'investissement, le Conseil d'administration ou le représentant légal de Bpifrance Participations, ou toute personne ayant reçu une délégation dans ce domaine. La rémunération forfaitaire annuelle est de 20 000 € HT payable à la fin de chaque trimestre civil.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

« La signature de cette convention est motivée par le souci d'assurer une permanence au sein du groupe Bpifrance de façon à ce que les opérations de marché (de Bpifrance Participations) soient traitées même en cas d'absence des collaborateurs de Bpifrance Investissement en charge de ces opérations et également de réduire un risque opérationnel » puisque les opérations de marchés étaient traitées par une seule personne.

La convention a été signée le 14 janvier 2016, cependant elle n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

2. Pacte d'actionnaires relatif à la participation dans Orange

Partie cocontractante :

La République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Antoine Saintoyant, représentant de la République française.

Nature et objet :

Nouveau pacte d'actionnaire relatif à la participation dans Orange signé entre Bpifrance Participations et l'Etat a pour objet la formalisation du concert existant entre Bpifrance Participations et la République Française du chef de leurs participations respectives dans Orange. Il a été autorisé par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2015.

Modalités :

- La durée de ce pacte d'actionnaires est de deux ans renouvelable et sera caduc dès lors que les deux parties détiendront moins de 5% du capital et des droits de vote ;
- Le pacte prévoit une concertation préalablement au vote des résolutions d'Assemblée générale : engagement d'échanger les points de vue respectifs et à rechercher une position commune sur les résolutions, sans toutefois que les parties ne soient tenues d'y parvenir ;
- L'instance de concertation aura aussi pour objet de permettre aux parties de se concerter sur leurs décisions de conversion de leurs titres Orange et de constater les déclarations à effectuer, notamment à l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des obligations statutaires, légales ou réglementaires relatives au nombre ou au pourcentage de droits de vote qu'elles détiennent ;
- L'Etat assumera seul la responsabilité d'un franchissement à la hausse du seuil de pourcentage des droits de vote déclenchant une offre publique obligatoire.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le nouveau pacte « vise à alléger l'obligation de concertation préalable au Conseil d'administration d'Orange entre Bpifrance Participations et l'Etat » et « vise à éviter à l'Etat et à Bpifrance Participations, qui justifient d'une inscription de leurs actions Orange au nominatif depuis 2 ans, de détenir plus de 30% des droits de vote d'Orange du fait de l'acquisition à partir du 3 avril 2016, en l'application de la loi Florange, de droits de vote double » et qui impliquerait une offre publique obligatoire.

Cette convention n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

3. Convention de prestation de services dans le cadre de la conclusion par Bpifrance Participations de contrats financiers et instruments dérivés

Partie cocontractante :

Bpifrance Financement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq

Nature et objet :

Convention de prestation de services dans le cadre de la mise en place de contrats financiers et instruments dérivés par Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'administration du 30 juillet 2015.

Modalités :

Au titre de cette convention, Bpifrance Participations sera amenée à contracter des opérations sur des instruments dérivés (principalement des equity swaps) et délèguera toute la gestion back-office et middle-office à Bpifrance Financement.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'objectif est de « couvrir, sur certaines lignes que Bpifrance Participations souhaite céder, le risque de prix d'actions en souscrivant auprès d'une banque des contrats d'equity swaps permettant de sécuriser la plus-value existant à la date de signature dudit contrat. Cela suppose de gérer le cycle de vie de ces contrats et requiert un système d'information que Bpifrance Financement est la seule société du groupe à détenir. »

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 48 780 € TTC.

**4. Convention d'assistance et de conseil en investissement « autres participations »
entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)**

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 27 juin 2014.

Modalités :

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – page 8

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires à la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au produit de la valeur brute des investissements en portefeuille (ou, en cas d'investissement au travers de fonds, au produit de la valeur brute des montants souscrits net des amortissements) au premier jour de chaque trimestre civil et d'un pourcentage s'élevant à :

- 2% HT si l'investissement est fait directement dans des sociétés opérationnelles ou des holdings de détention de sociétés opérationnelles,
- 0,25% HT si l'investissement est fait au travers de fonds ou d'autres entités de capital-investissement ainsi que dans des organismes de placement collectifs,
- 1% HT si l'investissement est fait au travers de fonds étrangers ou d'autres entités de capital-investissement étrangères.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 2 065 511 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

5. Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention de prestation de services portant en particulier sur les domaines financier, comptable, administratif, juridique et fiscal entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014.

Modalités :

La mise en place de cette convention intervient également dans le cadre de la restructuration du pôle Investissement de Bpifrance et du transfert des moyens humains à Bpifrance Investissement.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 59 900 € HT.

6. Convention d'assistance et de conseil en investissement Large Venture entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 13 mai 2014.

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, acquérir ou céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à un prix égal au moins élevé des montants suivants :

- 2% (hors taxes) par an de l'enveloppe de 500 000 000 € dédiés à l'activité Large Venture, ou

- le plus élevé des deux montants suivants : (i) 3% (hors taxes) de la valeur brute des participations diminuée du coût d'acquisition des participations cédées, ou (ii) 1,4% (hors taxes) du montant de 500 000 000 € dédiée à l'activité Large Venture.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 11 025 907 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

7. Convention d'assistance et de conseil en investissement ETIGE entre Bpifrance Investissement (prestataire) et Bpifrance Participations (client)

Partie cocontractante :

Bpifrance Investissement

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Tous les administrateurs de Bpifrance Participations

Nature et objet :

Convention d'assistance et de conseil en investissement entre Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations soumise à l'approbation de votre Conseil d'Administration en date du 11 février 2014.

Modalités :

Suite au transfert du personnel de Bpifrance Participations à Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations ne bénéficie plus en interne des moyens humains nécessaires la gestion de son portefeuille. Bpifrance Participations sera donc assistée par les équipes de Bpifrance Investissement qui assureront les prestations suivantes :

- conseil en investissement en vue de fournir des recommandations personnalisées pour souscrire, d'acquérir ou de céder en tout ou en partie des participations ; et
- mission d'assistance dans le suivi et la gestion administrative des participations.

Cette assistance se fera à prix coûtant sur la base du budget ETI (Entreprises de Taille Intermédiaires)/GE (Grandes Entreprises) augmenté des charges de structure annuelles, comme ce qui a été convenu et arrêté lors de la création du Fonds ETI 2020.

En application de cette convention, au titre de l'exercice 2016, la charge relative à ces prestations enregistrée dans les comptes de Bpifrance Participations s'est élevée à 25 538 907 € HT.

Il est à noter que cette convention n'a pas pu être autorisée par votre Conseil d'Administration, tous les administrateurs étant « intéressés » tel que ce terme est visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce et donc privés du droit de vote du fait de la communauté totale d'administrateurs entre les deux entités.

8. Avenant au pacte d'actionnaires relatif à Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

La Caisse des Dépôts et Consignations représentée à la date de signature de la convention par M. Jean-Pierre Jouyet

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires conclu le 31 janvier 2007 (tel que modifié par avenants en date du 29 septembre 2008 et du 16 juin 2009) relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A, a été autorisé par votre Conseil d'Administration du 24 juin 2013.

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance et de l'apport en nature des titres de la Société FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à BPI-Groupe, le FSI devait conclure un avenant au pacte d'actionnaires relatif à la société Tyrol Acquisition I & Cie. S.C.A afin que le FSI puisse conserver sa participation dans Tyrol sans avoir à la rétrocéder à la CDC.

Cet avenant prévoit toutefois que dans le cas où le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) cesserait d'être contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L233-3 du code de commerce par la CDC, la Société sera tenue de rétrocéder sa participation dans Tyrol à la CDC.

Au 31 décembre 2016, aucune incidence financière au titre de ce contrat n'est inscrite dans les comptes de Bpifrance Participations.

9. Contrat d'acquisition des titres Eramet

Partie cocontractante :

Areva

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

L'Etat français, représenté au moment de la signature de la convention par M. Luc Rousseau et M. Jean-Dominique Comolli.

Nature et objet :

Le contrat d'acquisition des titres Eramet entre le FSI et Areva signé en date du 16 mars 2012, a été autorisé par votre Conseil d'administration en date du 5 mars 2012.

Modalités :

Le contrat d'acquisition prévoit :

- La cession par Areva au FSI de 6 810 317 actions Eramet.
- Prix de cession : 776 376 138 € payable en numéraire et par compensation avec la créance de remboursement du crédit vendeur d'un montant de 225 millions d'euros accordé par le FSI à Areva aux termes d'un contrat d'achat d'actions en date du 27 décembre 2011.
- La réalisation de l'acquisition était conditionnée notamment à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à l'opération, notamment au titre du contrôle des concentrations, à une décision de l'AMF purgée de tout recours constatant que l'opération et le pacte d'actionnaires entre le FSI, SORAME et CEIR ne donnent pas lieu à offre publique, à l'exactitude des déclarations et garanties du vendeur et à l'absence de survenance, entre la date de l'accord définitif et la réalisation de l'opération, de tout événement relatif à Eramet (en ce compris ses filiales) qui serait de nature à avoir un effet significativement défavorable sur l'activité, la situation financière, le patrimoine ou les perspectives de ces sociétés.

10. Convention FSI France Investissement 2020

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations et la République Française

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

La Caisse des Dépôts et Consignation représentée au moment de la signature de la convention par M. Augustin de Romanet, M. Antoine Gosset-Grainville ainsi que l'Etat français, représenté au moment de la signature de la convention par M. Luc Rousseau et M. Jean-Dominique Comolli.

Nature et objet :

La convention FSI France Investissement 2020 conclue par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) avec la CDC, l'Etat et CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement) a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 février 2012.

Modalités :

- Un programme public d'accompagnement du capital-risque et du capital-développement a été mis en place. Ce programme, qui prendra le relais du programme FSI France Investissement à partir de 2012, définit le rôle de l'Etat, de la CDC, du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) et de CDC Entreprises (aujourd'hui Bpifrance Investissement).
- La durée de ce programme est de 10 ans à compter du 1er janvier 2012, renouvelable par tacite reconduction.

11. Contrats de prestation de services (et protocole tarifaire afférent) avec la CDC relatifs au secrétariat financier, au Middle Office, au Back Office et à la réception et la transmission d'ordres. Avenants au contrat de prestation de services et de réception-transmission d'ordres et au protocole tarifaire relatif aux contrats de prestation de services conclus entre la CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations)

Partie cocontractante :

La Caisse des Dépôts et Consignations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Augustin de Romanet, M. Alain Quinet et M. Antoine Gosset-Grainville représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations à la date de signature de la convention.

Nature et objet :

Ces trois contrats de Prestation de Services, autorisés par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010, couvrent les prestations de services relatives :

- au secrétariat financier des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations),
- au Back Office des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées, et
- à la réception et la transmission des ordres.

Le montant de la rémunération due à la CDC au titre de ces quatre Contrats de Prestation de Services et les modalités de paiement de cette rémunération pour l'année 2014 sont fixés dans le Protocole, dont la conclusion a, elle aussi, été autorisée par votre Conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 et par les avenants au contrat de prestation de service et de réception transmission d'ordres et au protocole tarifaire relatif aux contrats de prestation de services conclus entre la CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) qui ont été autorisés par votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011. Les avenants ont pris effet de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2011.

Modalités :

- Entrée en vigueur des trois Conventions de Prestation de Services rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 24 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Entrée en vigueur du Protocole rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 12 mois à compter de cette date, renouvelable par tacite reconduction.
- Le Protocole précise en son paragraphe 3.1 que, conformément aux stipulations de chacun des Contrats de Prestation de Services, la rémunération due au titre de chacun desdits contrats sera égale à l'ensemble des coûts engagés par la CDC au titre de l'accomplissement des prestations.
- La CDC et le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) ont convenu de modifier par avenant:

Bpifrance Participations

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – page 14

- le Contrat de Prestation de Services et de réception-transmission d'ordres (RTO) afin de préciser les modalités dans lesquelles la CDC réalise les opérations de swap de change au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).
- le Protocole afin de préciser la description du mode de calcul de la rémunération de la CDC au titre du contrat de prestation de services relatif au Middle Office des titres détenus par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) dans des sociétés cotées et non cotées et préciser la rémunération qui sera versée par le FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations) à la CDC dans le cadre des opérations de swap de change qui seront réalisées par la CDC au nom et pour le compte du FSI (aujourd'hui Bpifrance Participations).

En application de ces contrats, au titre de l'exercice 2016, les montants relatifs à ces prestations de services comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Participations au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

- Services relatifs au Secrétariat financier : 221 662 € TTC
- Services relatifs au Back Office : 178 596 € TTC
- Intermédiation : 316 621 € TTC

A noter que la convention sur les prestations de Middle Office a été résiliée en 2015 et n'a pas eu d'effet financier dans les comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 3 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Anik Chaumartin



Patrice Morot



Charles de Boisriou



Matthew Brown

9. Annexes



Annexe 1 – liste des filiales et participations au 31/12/2016

Filiales et participations (en K€)	Informations financières													
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Date de clôture ou d'arrêt intermédiaire des comptes sociaux			
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société														
Filiales françaises (plus de 50% du capital détenu)														
FSIPME Portefeuille	Siren 492670260	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	2 740 000	(222 824)	100,0%	2 698 762	2 658 718	-	-	-	33 109	-	31/12/2016
FT1CI	Siren 385129036	27 av du GI Leclerc - 94710 Maisons Alfort	(1)	68 163	84 609	95,1%	820 105	820 105	-	-	-	25 159	32 044	31/12/2016
Participations dans des sociétés françaises (10 à 50% du capital détenu)														
Eutelsat Communications	Siren 481043040	70 rue Balard - 75015 Paris	(2)	232 800	1 682 700	26,5%	1 195 845	1 195 845	-	-	1 529 000	348 500	67 721	30/06/2016
Avril Pole Végétal	Siren 328319033	11 rue Monceau - 75008 Paris	(2)	102 576	870 365	18,8%	288 000	88 000	-	-	4 173 919	(17 139)	-	31/12/2016
Vallourec	Siren 552142200	27 av du GI Leclerc - 92100 Boulogne Billancourt	(2) (3)	889 276	1 117 438	14,8%	694 262	436 857	-	-	1 433 723	(415 338)	-	30/06/2016
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société														
Filiales (plus de 50% du capital détenu)							259 830	256 382	-	-			-	
Participations (10 à 50% du capital détenu)							1 448 604	944 431	50 692	-			247 500 816	

(1) Chiffres issus des comptes sociaux de la société

(2) Chiffres issus des comptes consolidés, le montant du résultat correspond au résultat net part du Groupe

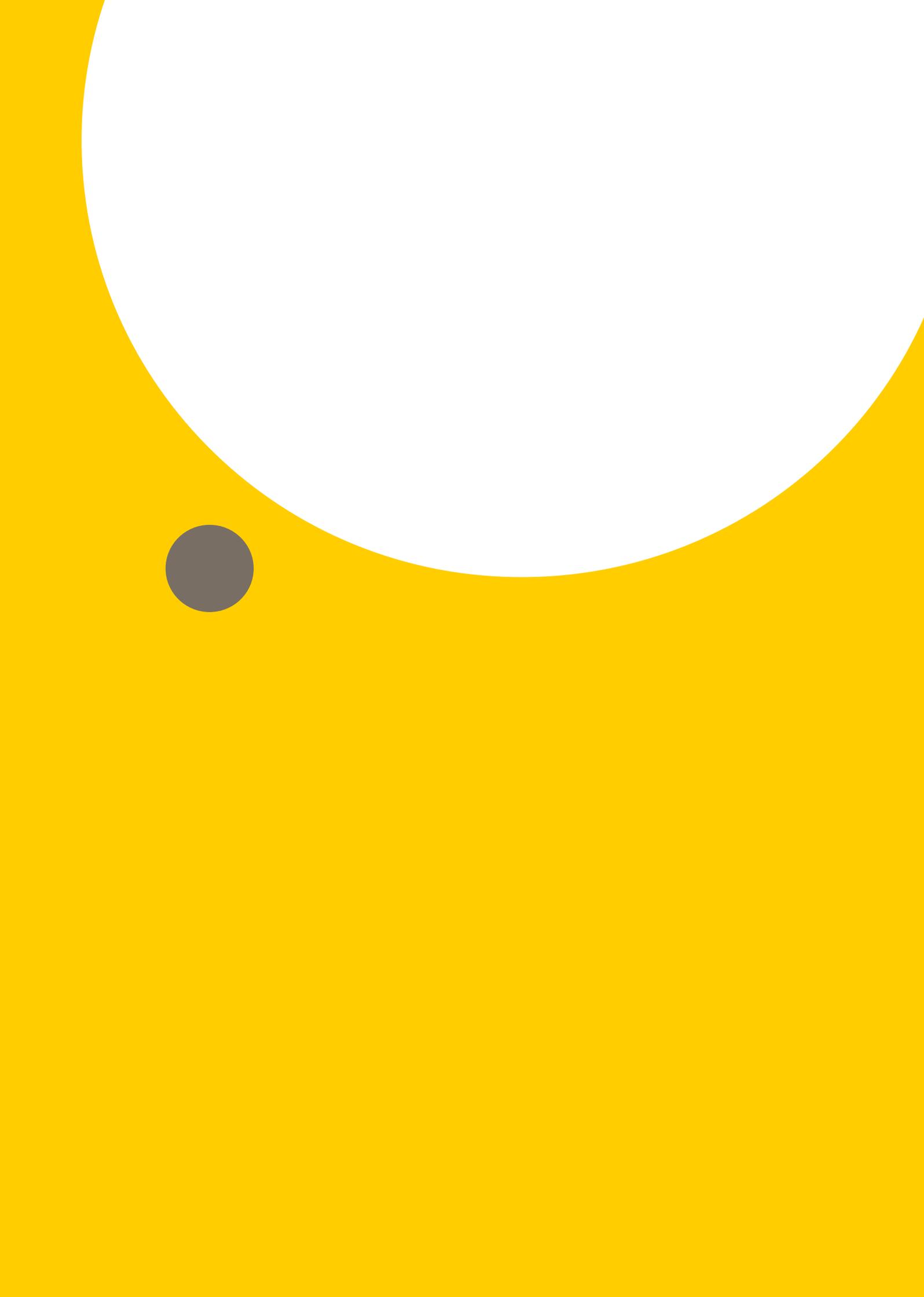
(3) Pour l'essentiel, données basées sur une situation semestrielle

Annexe 2 – Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Euros

Bénéfice de l'exercice à répartir	823 053 790,26
Report à nouveau	751 156 710,62
<i>Soit un solde disponible de</i>	1 574 210 500,88
Dotation à la réserve légale	<u>-41 152 689,51</u>
<i>Soit un bénéfice distribuable de</i>	1 533 057 811,37
Distribution d'un dividende de (0,136 € par action)	- 320 299 741,62
Dotation aux autres réserves	
Dotation au report à nouveau	461 601 359,13



bpifrance

Bpifrance Participations

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 15 520 406 597,81 €

509 584 074 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort Cedex

Tél : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr